

# SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON ET VALLÉE DES CHIBOTTES

Cahier de gestion & Schéma de valorisation et d'aménagement

2026

Réalisation :  
Vincent Collard, Paysagiste - concepteur  
Mona Le Fur, Paysagiste - conceptrice

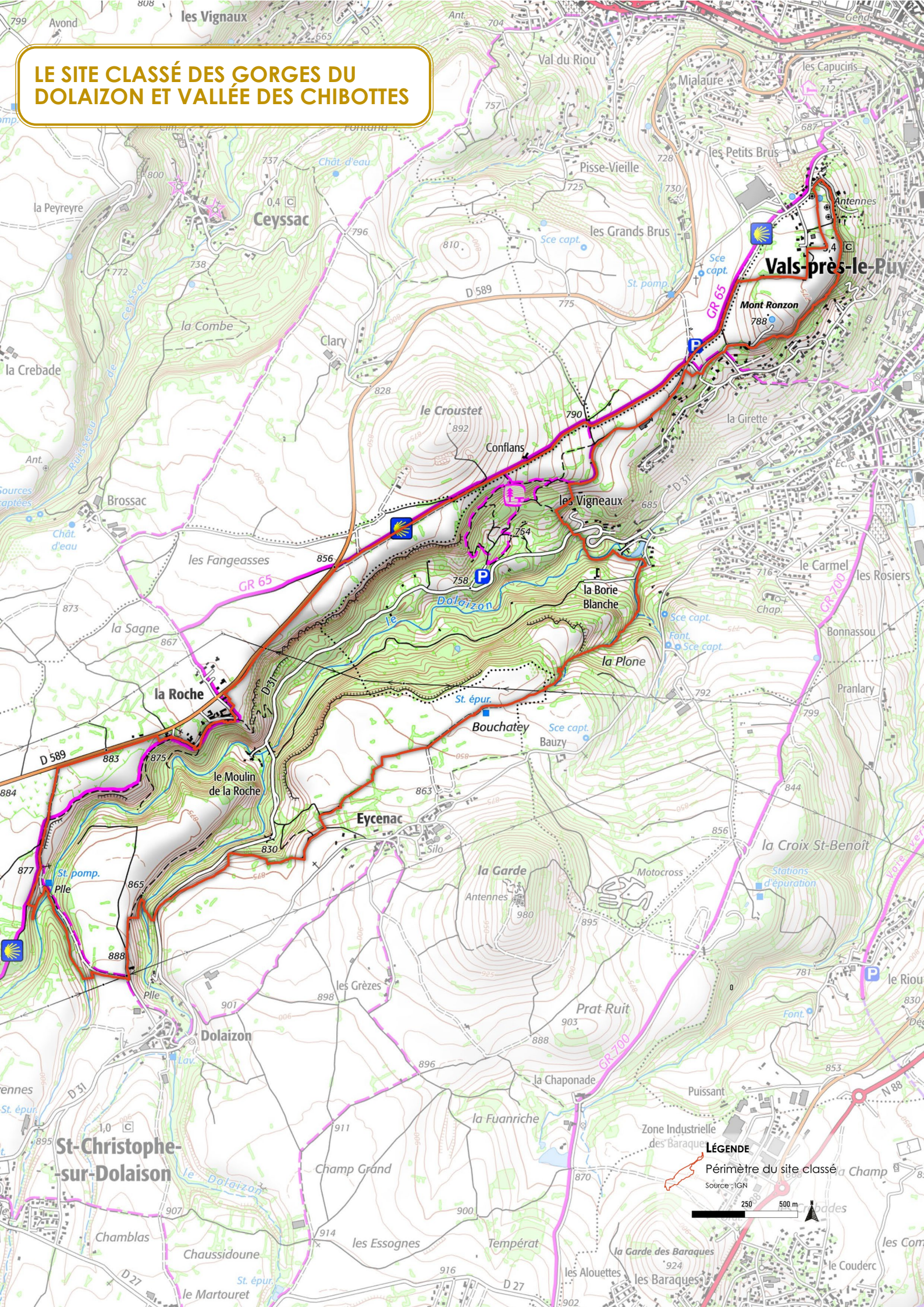
Territoires  & Paysages 

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>P.5</b>
<b>Les effets du classement</b>	<b>P.6</b>
<b>Les objectifs du cahier de gestion et du schéma de valorisation et d'aménagement</b>	<b>p.6</b>
<b>Les valeurs paysagères et patrimoniales du site classé</b>	<b>P.7</b>
<b>Les orientations de gestion pour le site classé</b>	<b>P.8</b>
<b>I - SCHÉMA DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>P.11</b>
<b>II - CAHIER DE GESTION - FICHE DE RECOMMANDATIONS</b>	<b>P.17</b>
<b>Fiche n°1 : Aménager sa parcelle</b>	<b>P.19</b>
<b>Fiche n°2 : Gérer sa parcelle agricole</b>	<b>P.25</b>
<b>Fiche n°3 : Entretien des arbres : forêt, bosquet, haie et ripisylve</b>	<b>P.31</b>
<b>Fiche n°4 : Créer et entretenir les chemins</b>	<b>P.39</b>
<b>Fiche n°5 : Contenir la route départementale et ses accotements</b>	<b>P.45</b>
<b>Fiche n°6 : Préserver et réhabiliter le patrimoine bâti</b>	<b>P.51</b>
<b>Fiche n°7 : Valoriser le petit patrimoine lithique</b>	<b>P.59</b>
<b>Annexes : Le dossier de demande d'autorisation de travaux en site classé</b>	<b>P.65</b>

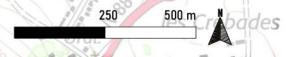


# LE SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON ET VALLÉE DES CHIBOTTES



## LÉGENDE

— Périmètre du site classé à Champ  
Source : IGN



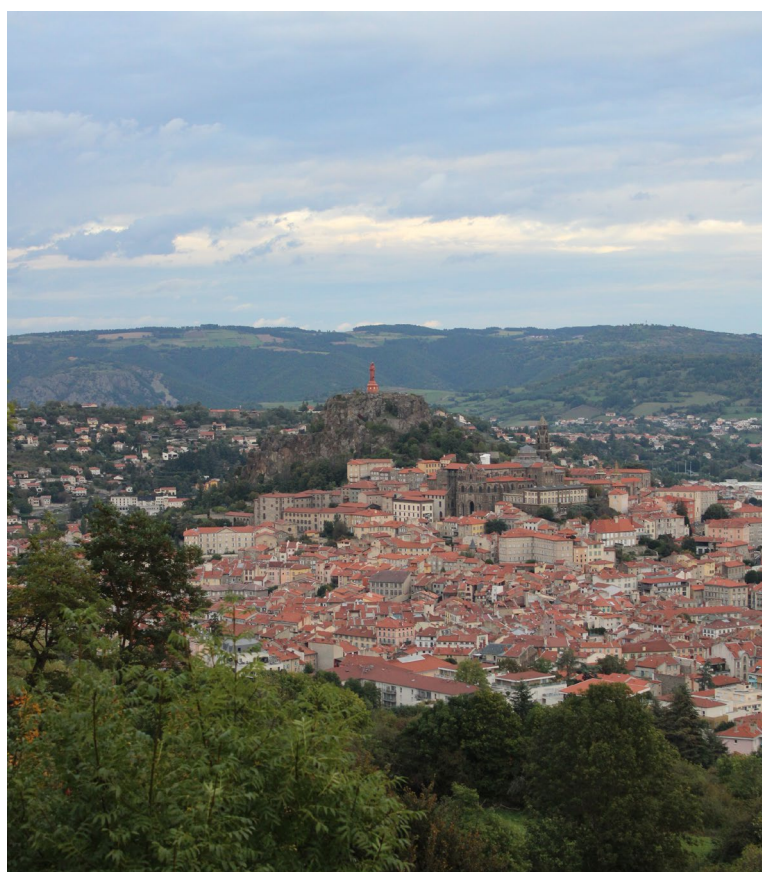
## PRÉAMBULE

Le site classé des gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes a été classé au titre des sites le 8 mars 2016 pour son caractère historique et pittoresque. Il présente une surface d'environ 280 ha dans le département de la Haute-Loire (Auvergne-Rhône-Alpes) sur les communes de Vals-Près-le-Puy et Saint-Christophe-sur-Dolaizon.

Le site se situe à proximité immédiate du Puy-en-Velay, préfecture du département, ville reconnue internationalement pour la cathédrale Notre Dame du Puy-en-Velay et l'Hôtel-Dieu inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que bien culturel rattachés au chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Le secteur du Puy-en-Velay se caractérise par un socle géologique volcanique qui se retranscrit aujourd'hui dans le paysage perçu : coulées basaltiques, rocher du Puy-en-Velay... Au sein de ce socle, l'eau joue un rôle fondateur en tant que sculptrice des lieux à l'image du Dolaizon, cœur du site classé. Le ruisseau est un affluent de la Borne, qui se jette dans la Loire, située à l'Est du site, à environ 7 km. Tandis que l'Allier se situe à environ 15 km à l'Ouest.

La partie septentrionale du site classé, comprise au sein du site inscrit du Puy-en-Velay, se situe à moins de 2 kilomètres du centre-ville, accessible par le GR65. La ville du Puy-en-Velay comptabilise environ 18 629 habitants (Insee, 2021) et se caractérise par une fréquentation touristique importante liée à la randonnée, point de départ du chemin de Stevenson et départ historique des chemins de Saint-Jacques.

Vue sur le centre historique du Puy-en-Velay et la monumentale cathédrale inscrite à l'UNESCO depuis le nord du site classé. ►



## LES EFFETS DU CLASSEMENT

Le classement des gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes a offert au site une **reconnaissance nationale**. Cette distinction identifie le paysage des gorges comme remarquable et en cela comme à préserver au titre du patrimoine national. Un site classé constitue une **servitude d'utilité publique et bénéficie d'une protection réglementaire** (Code de l'Environnement, art. L341-10). C'est une reconnaissance nationale pour la valeur patrimoniale du paysage. C'est aussi une protection qui garantit le maintien des caractéristiques et des singularités des gorges du Dolaizon et de la vallée des Chibottes. Pour ce faire, au sein du site classé, **tous travaux et aménagements entraînant une modification de l'état ou de l'aspect du site sont soumis à autorisation spéciale délivrée par l'État au niveau local (préfet) ou national (ministre), en fonction de la nature et de l'importance des travaux**. Seuls les travaux et les aménagements qui relèvent de la gestion courante ne sont pas soumis à une autorisation spéciale.

Le Code de l'Environnement ne définit pas les travaux de gestion courante. La plupart du temps, sont considérés comme tels, les travaux qui sont réguliers, répétitifs, à l'identique de l'existant et qui ne modifient pas l'esprit des lieux (élagage, débroussaillage...).

Le classement au titre des sites induits **trois interdictions** :

- le camping, le stationnement de caravanes pratiqué isolément ainsi que la création de nouveaux terrains de camping
- la publicité
- les lignes aériennes nouvelles, il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts

L'inspecteur des sites de la Haute-Loire (DREAL) et l'Architecte des Bâtiments de France restent les principaux interlocuteurs. Ils peuvent être sollicités en amont pour accompagner les porteurs de projet dans leur démarche.

## LES OBJECTIFS DU CAHIER DE GESTION ET SCHÉMA DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

Le cahier de gestion et le schéma de valorisation et d'aménagement sont des outils, qui par leur élaboration collective, permettent la définition d'objectifs de valorisation ou de préservation du paysage. Ces documents ne sont pas réglementaires. Ils viennent accompagner la réglementation des sites classés en servant de référentiel commun aux acteurs du territoire et aux services instructeurs. Ces documents viennent accompagner les dynamiques en cours sur le site et celles à venir en lien avec les acteurs du territoire. Ils sont valables tant que les dynamiques et enjeux sont présents, ils ne disposent pas d'une limite dans le temps.

Le **schéma de valorisation et d'aménagement** permet de :

- s'accorder collectivement sur la valorisation du site
- synthétiser les objectifs de gestion
- spatialiser et hiérarchiser les actions à mener

Le **cahier de gestion** vient approfondir ce schéma en :

- formulant des fiches actions thématiques
- créant un référentiel commun d'aménagement
- identifiant les acteurs, les modalités techniques et administratives des actions



▲ Arpentage terrain avec l'inspectrice des sites et atelier de concertation avec les acteurs locaux (novembre 2024).

## LES VALEURS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DU SITE CLASSÉ

Les valeurs paysagères et patrimoniales du site classé des gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes reposent sur une lecture simple des composantes élémentaires des lieux. L'eau, sous la forme du Dolaizon est le cœur du site. Cœur du site physique, fondatrice des gorges, socle à la vie végétale puis à l'implantation des hommes, le Dolaizon est en plus de cela, l'invariant dans l'histoire des lieux.

C'est l'élément principal, à l'épreuve des temps géologiques et humains, le Dolaizon demeure continu. Plus ou moins chargé mais toujours actif, il concentre certains événements des plus remarquables du site : goule, cascade naturelle ou humaine.

Le Dolaizon centralise l'attention tout en restant secret, difficile d'accès : il participe à l'expérience d'aventure et d'exotisme, étroit et mesuré, mais suffisamment grand pour ne pas pouvoir être enjambé. Lorsque le Dolaizon n'est pas directement palpable, il influence sur les autres composantes du site : il a révélé les falaises et orgues de basaltes, il apporte l'humidité nécessaire à la diversité végétale et initie alors la diversité d'ambiances paysagères entre les coteaux. Il a également permis à l'Homme de s'implanter, de l'aménager, de le cultiver et d'y vivre pendant

les siècles précédant notre époque. Aujourd'hui, le site classé des Gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes est partagé entre la richesse de ses qualités paysagères et sa difficile gestion. Ses usages sont riches d'enseignements et nous orientent sur la compréhension de son potentiel physique pour les visiteurs et habitants du territoire.

Le site classé des gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes est un paysage reconnu et étonnant par sa simplicité, sa sobriété et son humilité. Le lieu ne puise pas ses qualités paysagères dans une histoire géologique ou humaine très lointaine mais dans une existence finalement très récente. Constitué géologiquement il y a seulement 2.5 millions d'années, aménagé dans sa totalité par l'homme les deux derniers siècles et abandonné progressivement depuis. Ce site classé assume difficilement cette déprise qui le qualifie et l'a reconnu. Le paradoxe entre l'émerveillement des visiteurs devant l'ensauvagement des lieux et la lutte des acteurs à préserver la mémoire des activités agricoles locales font du site classé des Gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes, un patrimoine paysager remarquable.



# LES ORIENTATIONS DE GESTION POUR LE SITE CLASSÉ

Le site classé des Gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes possède des valeurs paysagères simples et limpides reposant sur le rôle de l'eau et des hommes dans la construction d'un paysage exceptionnel. Les dynamiques ayant accompagné l'émergence de ce paysage sont encore lisibles par les traces laissées : falaises, patrimoine lithique et hydraulique, chemins et routes... Les usages contemporains du site s'inscrivent en continuité de ces valeurs paysagères et patrimoniales en poursuivant des usages passés ayant construit les lieux ou en venant s'émerveiller des interrelations entre une histoire géologique, naturelle et humaine.

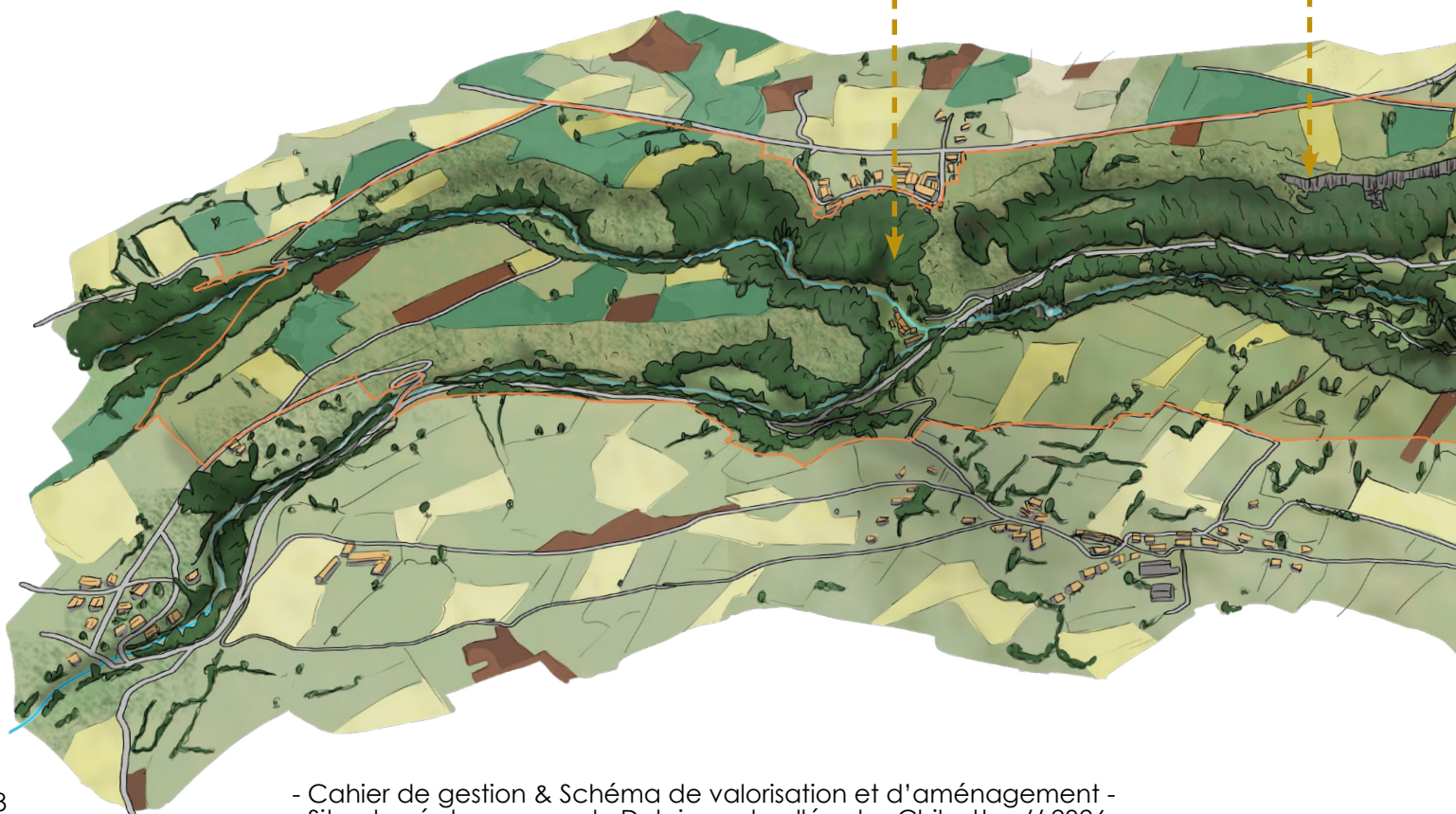
Les orientations de gestion ont pour vocation de définir de grandes intentions liées au devenir du site. Elles précèdent la définition d'une stratégie plus précise et spatialisée. Le site classé des Gorges du Dolaizon et Vallée des Chibottes bénéficie d'ores-et-déjà d'une adéquation entre valeurs paysagères et simplicité d'aménagement. Si le lieu est encore très bien préservé, les dynamiques naturelles et les usages méritent une attention particulière afin de s'assurer d'une évolution souhaitable pour les paysages du site classé.

## VALORISER LES FONDEMENTS DU SITE : LE DOLAIZON ET LES FALAISES VOLCANIQUES

- Permettre l'accessibilité au Dolaizon, sculpteur du site
- Faciliter l'accès aux falaises, mémoire des fondements volcaniques

## MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE FORÊTS ET ESPACES OUVERTS ET CULTIVÉS

- Garantir une ouverture mesurée des paysages forestiers de coteaux
- Préserver l'agriculture existante garante de l'ouverture paysagère



### **SAUVEGARDER LE PETIT PATRIMOINE EN LUI DONNANT UN USAGE**

- Maintenir la dynamique de valorisation et de restauration du patrimoine lithique
- Encourager la restauration du petit patrimoine en valorisant ses usages

### **S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT SOBRE ET COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DU SITE**

- Définir les espaces à valoriser et les rendre accessible
- Déterminer collectivement les modalités d'aménagements du site classé







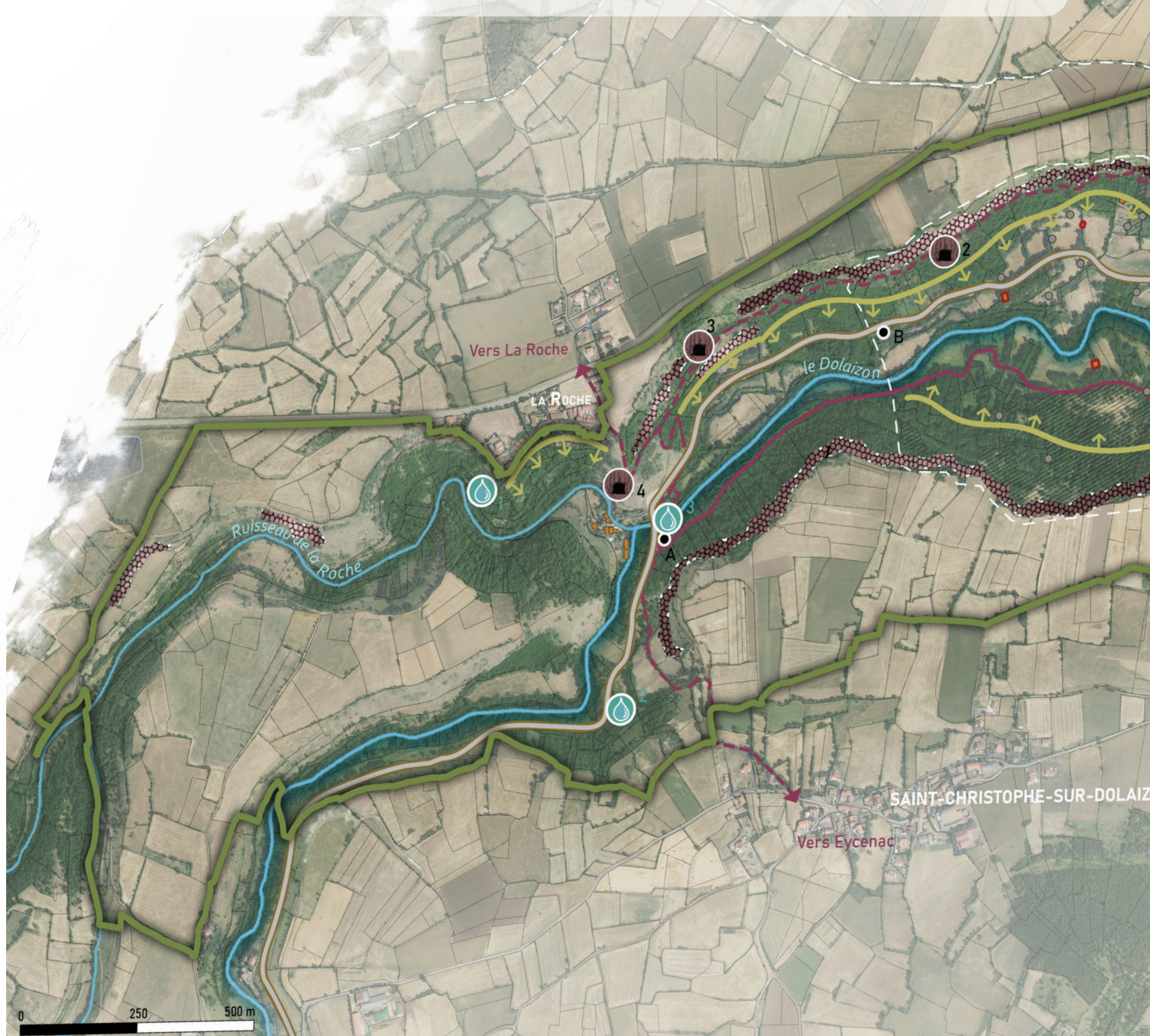
# I - SCHÉMA DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

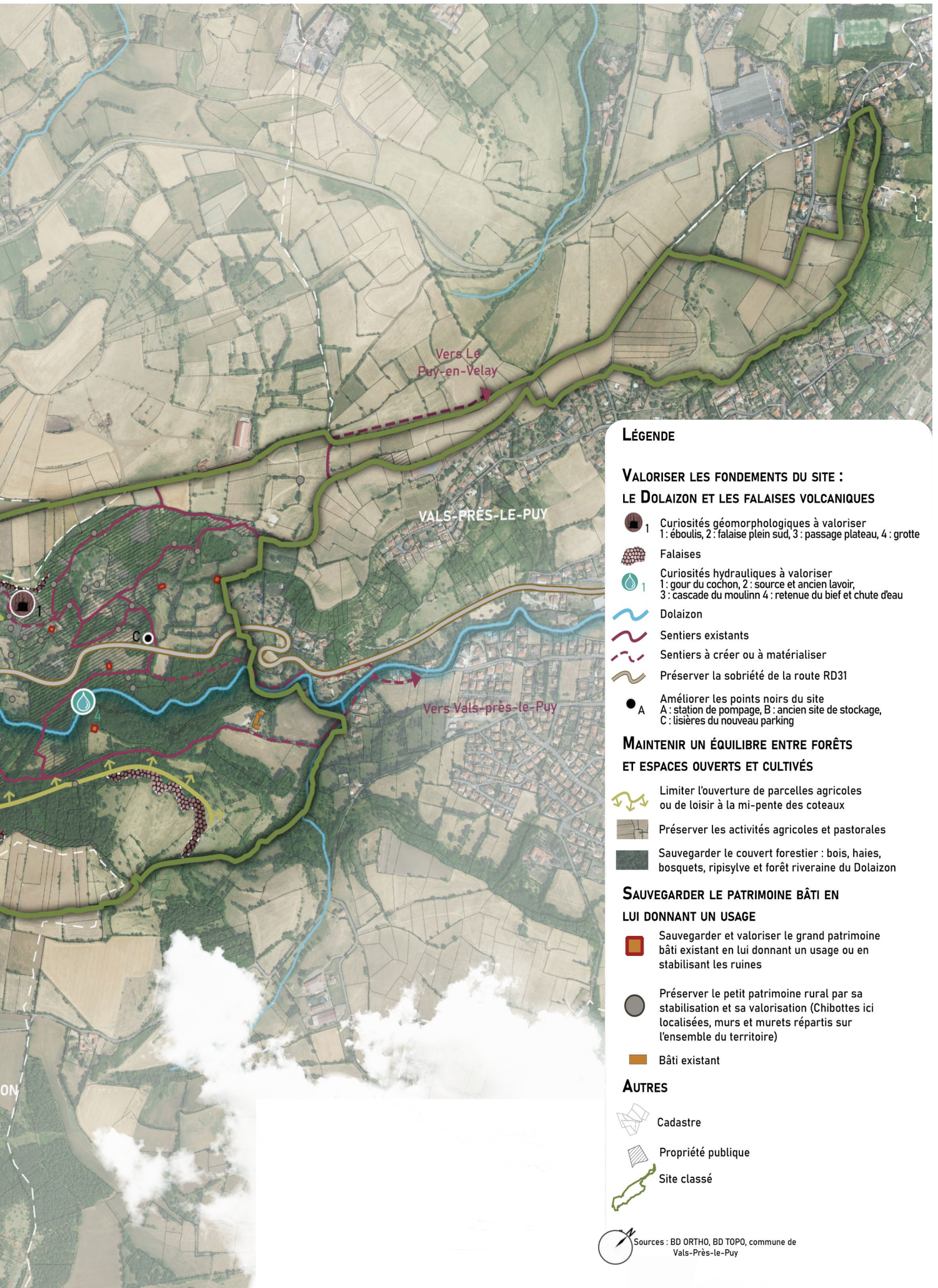
# SCHÉMA DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

## SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON ET VALLÉE DES CHIBOTTES

Le Schéma de valorisation et d'aménagement s'appuie sur les orientations de gestion déterminées collectivement par les acteurs du site. Ces orientations qui visent à préserver l'identité paysagère des lieux se concrétisent au travers d'actions de gestion quotidiennes ou d'aménagements ponctuels listés ci-contre. Elles n'appellent pas nécessairement à une réalisation dans un temps donné mais sont un cap, un cadrage au travers duquel la

préservation du site classé est assurée. Ces actions trouvent des éléments de réponses spatiales, ou d'aménagement au sein des 7 fiches de recommandations qui suivent. Ces fiches permettent de guider les actions au fur-à-mesure de l'émergence d'initiatives publiques ou privées afin de faire coïncider le projet personnel ou collectif avec le Schéma de valorisation et d'aménagement ici représenté.





**LÉGENDE**

**VALORISER LES FONDEMENTS DU SITE :**

**LE DOLAIZON ET LES FALAISES VOLCANIQUES**

- 1 Curiosités géomorphologiques à valoriser  
1 : éboulis, 2 : falaise plein sud, 3 : passage plateau, 4 : grotte
- Falaises
- 1 Curiosités hydrauliques à valoriser  
1 : gour du cochon, 2 : source et ancien lavoir, 3 : cascade du moulin 4 : retenue du bief et chute d'eau
- Dolaizon
- Sentiers existants
- Sentiers à créer ou à matérialiser
- Préserver la sobriété de la route RD31
- A Améliorer les points noirs du site  
A : station de pompage, B : ancien site de stockage, C : lisières du nouveau parking

**MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE FORÊTS**

**ET ESPACES OUVERTS ET CULTIVÉS**

- Limiter l'ouverture de parcelles agricoles ou de loisir à la mi-pente des coteaux
- Préserver les activités agricoles et pastorales
- Sauvegarder le couvert forestier : bois, haies, bosquets, ripisylve et forêt riveraine du Dolaizon

**SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BÂTI EN**

**LUI DONNANT UN USAGE**

- Sauvegarder et valoriser le grand patrimoine bâti existant en lui donnant un usage ou en stabilisant les ruines
- Préserver le petit patrimoine rural par sa stabilisation et sa valorisation (Chibottes ici localisées, murs et murets répartis sur l'ensemble du territoire)
- Bâti existant

**AUTRES**

- Cadastre
- Propriété publique
- Site classé

Sources : BD ORTHO, BD TOPO, commune de Vals-Près-le-Puy

# SCHÉMA DE VALORISATION ET D'AMÉNAGEMENT

## SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON ET VALLÉE DES CHIBOTTES




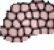








VALS-PRÈS-LE-PUY




Vers Vals-pr

## LÉGENDE




### VALORISER LES FONDEMENTS DU SITE : LE DOLAIZON ET LES FALAISES VOLCANIQUES

-  1 Curiosités géomorphologiques à valoriser  
1 : éboulis, 2 : falaise plein sud, 3 : passage plateau, 4 : grotte
-  Falaises
-  1 Curiosités hydrauliques à valoriser  
1 : gour du cochon, 2 : source et ancien lavoir,  
3 : cascade du moulin 4 : retenue du bief et chute d'eau
-  Dolaizon
-  Sentiers existants
-  Sentiers à créer ou à matérialiser
-  Préserver la sobriété de la route RD31
-  A Améliorer les points noirs du site  
A : station de pompage, B : ancien site de stockage,  
C : lisières du nouveau parking

### MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE FORÊTS ET ESPACES OUVERTS ET CULTIVÉS

-  Limiter l'ouverture de parcelles agricoles  
ou de loisir à la mi-pente des coteaux
-  Préserver les activités agricoles et pastorales
-  Sauvegarder le couvert forestier : bois, haies,  
bosquets, ripisylve et forêt riveraine du Dolaizon

### SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BÂTI EN LUI DONNANT UN USAGE

-  Sauvegarder et valoriser le grand patrimoine  
bâti existant en lui donnant un usage ou en  
stabilisant les ruines
-  Préserver le petit patrimoine rural par sa  
stabilisation et sa valorisation (Chibottes ici  
localisées, murs et murets répartis sur  
l'ensemble du territoire)
-  Bâti existant

### AUTRES

-  Cadastre
-  Propriété publique
-  Site classé

Sources : BD ORTHO, BD TOPO, commune de  
Vals-Près-le-Puy

0 250 500 m





## **II - CAHIER DE GESTION FICHES DE RECOMMANDATIONS**



# FICHE N° 1: AMÉNAGER SA PARCELLE

Les usages participent à la dynamique des lieux et peuvent venir souligner les valeurs patrimoniales : pierre sèche, forêts, falaises, ....

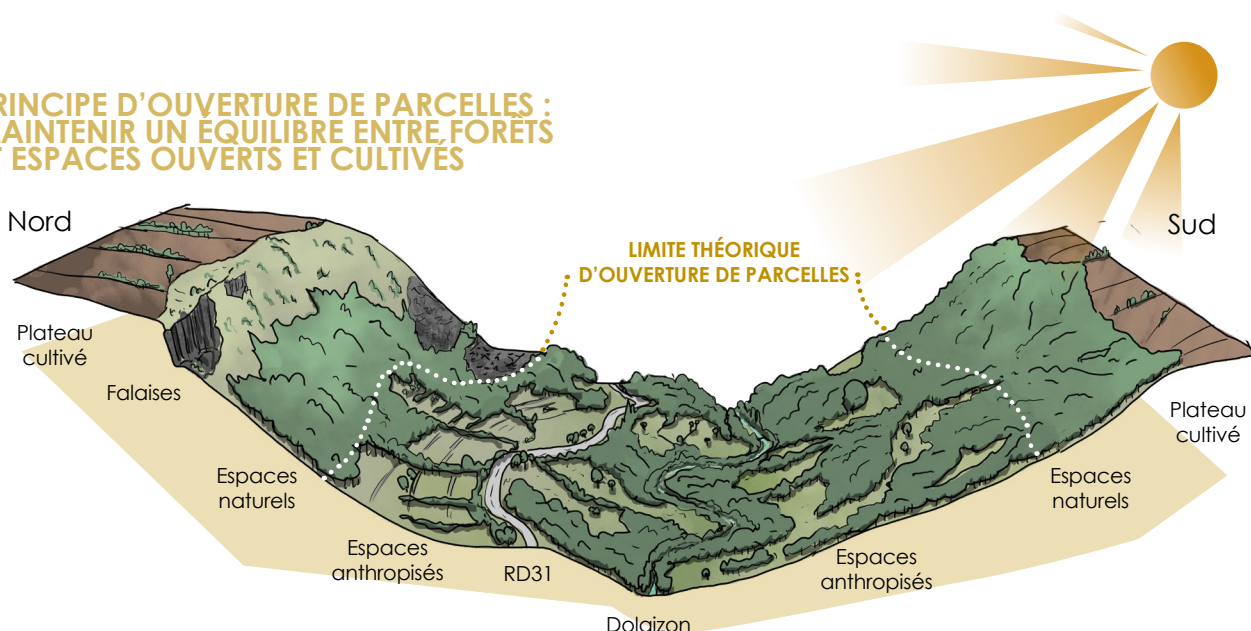
L'aménagement des parcelles, n'ayant pas une vocation agricole professionnelle mais à des fins vivrières ou de loisirs, participe à la gestion du site classé mais influence aussi la dynamique de la découverte des lieux. L'aménagement des parcelles et leurs gestions sont liés aux usages des individus qui s'en occupent. Ainsi, il existe une multitude de possibilité de traitement ou d'aménagement des parcelles. L'occupation de ces espaces et leurs aménagements peuvent venir souligner la valeur patrimoniale des lieux par un entretien valorisant les composantes naturelles et historiques (patrimoine lithique, rural, arboré...) mais peut aussi impacter l'expérience du site, dégradant la qualité patrimoniale des gorges du Dolaizon. La vigilance porte donc ici sur une multitude d'initiatives individuelles. La réglementation du site classé ne vient pas réglementer les usages, uniquement les aménagements à caractère pérenne.

Les principaux enjeux concernant l'aménagement des parcelles portent sur :

- l'intégration des installations bâties et du mobilier,
- l'ouverture qualitative de la vallée par l'usage des parcelles,
- l'accompagnement des propriétaires pour une vision collective et partagé des gorges et de la vallée du Dolaizon.

Les acteurs locaux se sont accordés sur un principe fondamental visant à préserver la qualité paysagère du site. L'ouverture de parcelles ne doit pas se faire au détriment de la structure générale de la vallée et des coteaux. Aussi, la stratégie du site est de permettre d'abord l'ouverture potentielle à proximité de la route et sur une portion limitée en pied de coteau afin de faciliter l'accès par la route mais aussi de conserver la structure des coteaux : espaces anthropisés - espace naturel forestier - falaises - plateau.

## PRINCIPE D'OUVERTURE DE PARCELLES : MAINTENIR UN ÉQUILIBRE ENTRE FORÊTS ET ESPACES OUVERTS ET CULTIVÉS

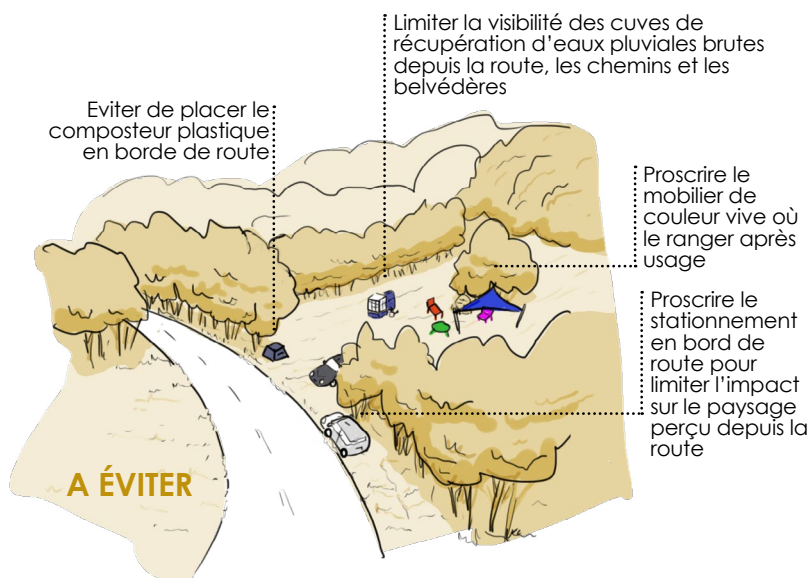


## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

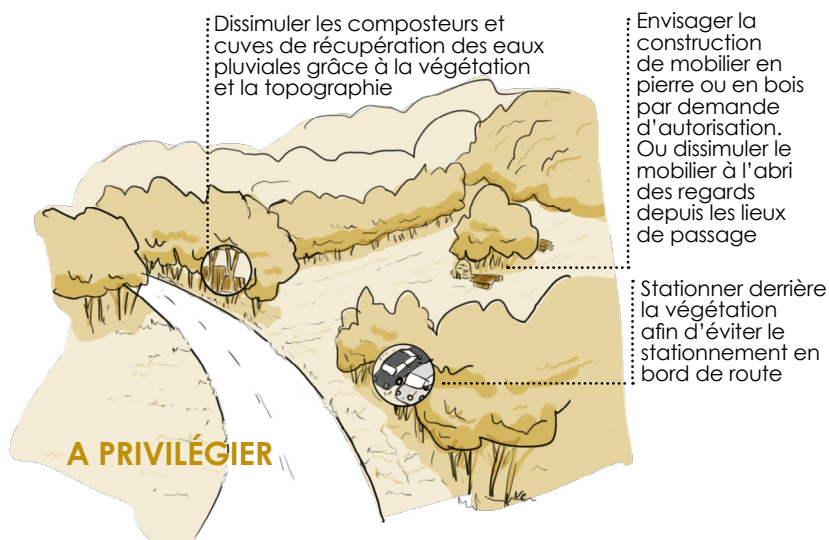
- L'entretien de la végétation : travaux de taille (arbres, arbuste, haies), débroussaillage, fauche et tonte.
- L'entretien à l'identique du patrimoine lithique : nettoyage de l'ouvrage, retrait de la végétation, repositionnement de quelques pierres.
- L'entretien des clôtures et portails sans modification de l'aspect, de la forme ou de la couleur.
- L'installation de mobiliers amovibles à usage individuel, non scellés ou enterrés dans le sol : composteur, récupérateur d'eau, ruche...
- L'installation de clôture agricole.
- La plantation de vivaces, plantes annuelles ou bisannuelles, potagères (hors plantes invasives).

### RECOMMANDATIONS

- Privilégier des mobiliers simples et sobres avec des matériaux naturels ou locaux. Limiter les mobiliers plastiques ou le PVC. Privilégier des teintes naturelles, limiter les mobiliers blancs ou de couleurs vives. Privilégier le recours au bois, à la pierre locale ou à l'acier.
- Mettre en œuvre des bardages bois ou des ouvrages en pierre sèche pour intégrer au mieux les mobiliers (collecteur d'eau).
- Limiter l'hétérogénéité et la multiplication de petits éléments de mobiliers sur la parcelle. Installer les éléments selon les composantes naturelles afin de les intégrer au site (topographie, mur de soutènement, arbres et arbustes...).
- Éviter l'usage de bâches aux couleurs vives (bleues, vertes, blanches...).
- Limiter la visibilité des objets ou du mobilier, utiliser la végétation naturelle du site pour les dissimuler.
- Privilégier le stationnement des véhicules à l'abri des vues depuis les belvédères, les routes et chemins.



A ÉVITER



A PRIVILÉGIER

### À PRIVILÉGIER



### À ÉVITER



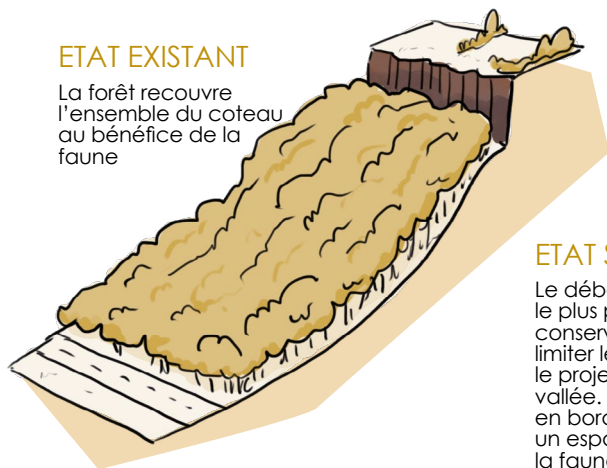
## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'installation de clôtures, portail et portillons.
  - La restauration, modification ou création d'un ouvrage en pierre sèche (mur, chibotte, bâti).
  - La plantation ou l'abattage d'arbres, arbustes, haies.
  - La construction ou la modification de cabanon, abri de jardin, poulailler...
  - L'installation de mobiliers fixes : pergolas, serres, structures de jeux pour enfants. L'installation de panneaux solaires même mobiles.
  - La plantation d'un verger ou d'un vignoble.
  - La création d'un chemin, sentier d'accès, aire de stationnement (Cf. Fiche n°4).
- RECOMMANDATIONS**
- Prendre en considération les effets de l'ouverture d'une parcelle sur le paysage de la vallée. Préserver un espace boisé tampon entre les espaces destinés à être ouverts, au plus près de la route départementale et les falaises.
  - Préserver un cordon végétal en pourtour de la parcelle, pour le confort des espèces animales, la fraîcheur des lieux, la préservation de l'intimité de la parcelle et l'intégration paysagère des aménagements.
  - Privilégier des clôtures d'aspect naturel (végétation, mur en pierre sèche) ou dans le style des clôtures agricoles : piquets bois et fils d'acier galvanisé. Chercher l'homogénéité et la simplicité des clôtures. Proscrire les clôtures occultantes, les treillis soudés ou les barrières de chantier.
  - Privilégier des portails fins et simples dans leur dessin aux couleurs naturelles. Porter une attention aux dimensions, à la hauteur et aux couleurs du portail. Privilégier une implantation en léger recul de la route ou des chemins afin de conserver la dimension ouverte des lieux. Jouer avec le réseau de haie (en quinconce pour dissimuler les portails).
  - Mettre en valeur le patrimoine lithique par sa restauration, prendre en compte les recommandations de la fiche n°7.
  - Pour les petits éléments construits (cabanon, toilettes sèches, pergolas...), proscrire l'usage du PVC, des taulas acier de couleurs vives ou ondulées ou peintes de couleur claire. Privilégier le bois, les taulas aciers de couleurs sombres... Se référer à la Fiche n°6 : Préserver et réhabiliter le patrimoine bâti pour plus d'informations.
  - Dans le cas d'un verger ou d'un vignoble, privilégier des tuteurs en bois, éviter au maximum les éléments en plastique.
  - Limiter les éléments préfabriqués et standardisés pour la mise en œuvre d'éléments bâtis ou de mobiliers fixes. Faites appel à votre créativité !

### RECOMMANDATIONS : OUVERTURE D'UNE PARCELLE

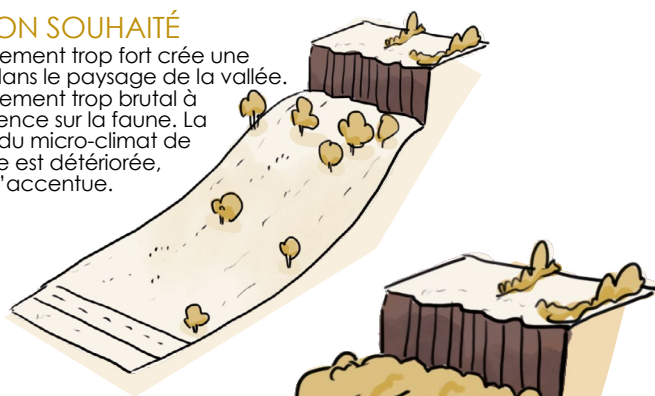
#### ETAT EXISTANT

La forêt recouvre l'ensemble du coteau au bénéfice de la faune



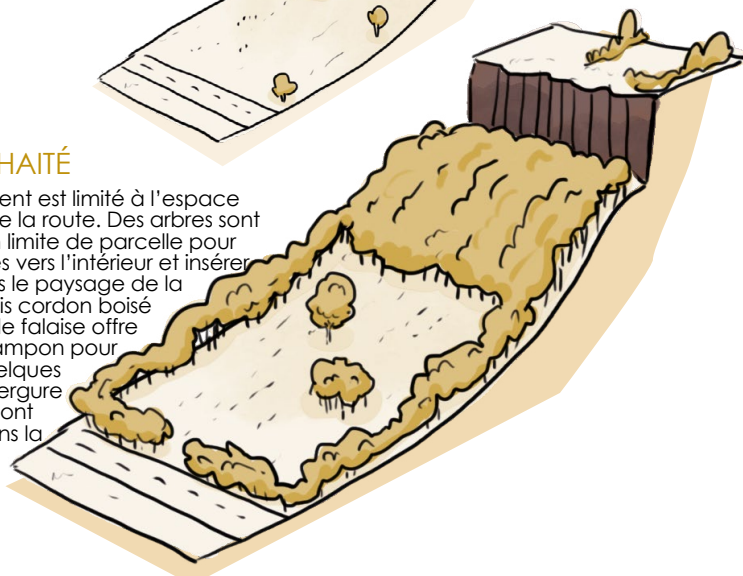
#### ETAT NON SOUHAITÉ

Le déboisement trop fort crée une saignée dans le paysage de la vallée. Le déboisement trop brutal à une incidence sur la faune. La fraîcheur du micro-climat de la parcelle est détériorée, l'érosion s'accroît.

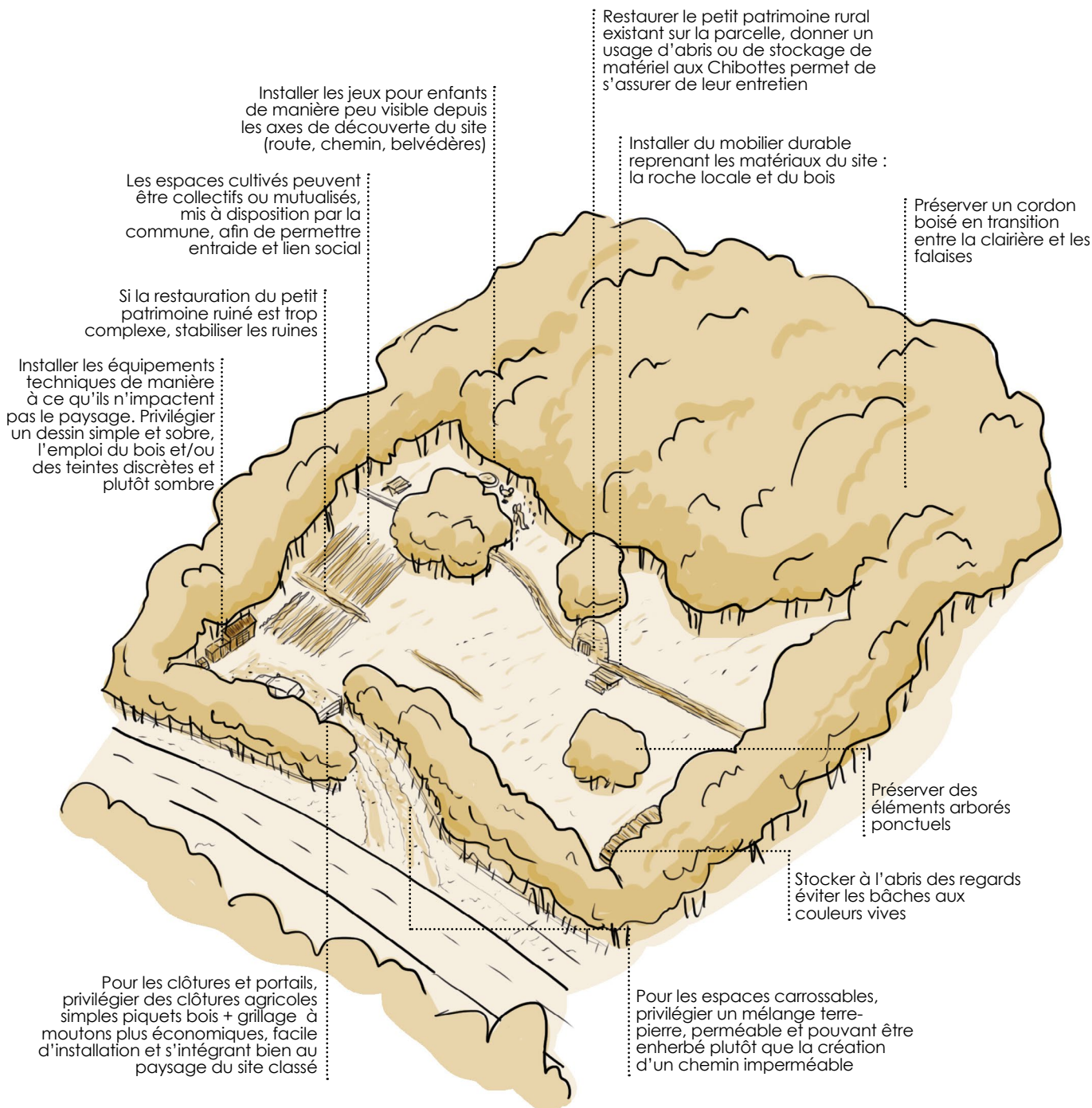


#### ETAT SOUHAITÉ

Le déboisement est limité à l'espace le plus près de la route. Des arbres sont conservés en limite de parcelle pour limiter les vues vers l'intérieur et insérer le projet dans le paysage de la vallée. L'épais cordon boisé en bordure de falaise offre un espace tampon pour la faune. Quelques arbres d'envergure et bosquets sont préservés dans la parcelle.



## EXEMPLE D'OUVERTURE ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PARCELLE AU CŒUR DU SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON



## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La destruction d'éléments patrimoniaux.
- L'imperméabilisation de la parcelle.
- La dévégétalisation complète de la parcelle.
- L'implantation d'espèces végétales considérées comme invasives.
- L'installation de clôture et portail supérieur à 2 mètres de haut et la pose de clôture en treillis soudés ou treillis torsadés.

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET

### À PRIVILÉGIER



▲ Muret en pierre sèche, muret et clôture (piquet bois et grillage à moutons), ganivelle, poteau bois et fils en acier galvanisé.



▲ Portails en bois et barrière style agricole, simples et sobres recommandés.



▲ Les abris de jardins doivent suggérer une conception de qualité et une implantation respectueuse du site.

### A EVITER



▲ Clôtures, claustras préfabriqués proscrits comme les murs en parpaings et les gabions.



▲ Eviter les portails préfabriqués urbains.

▲ Eviter les abris de jardin en PVC ou de couleur vive.

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Pays d'Art et d'Histoire du Puy-en-Velay : <https://www.musee.patrimoine.lepuyenvelay.fr/>
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



## FICHE N° 2 : GÉRER SA PARCELLE AGRICOLE

*L'agriculture permet de profiter pleinement des qualités paysagères du site, les vues sur les falaises et les horizons lointains...*

L'agriculture dans tous les territoires joue un rôle important dans l'ouverture des espaces et la mise en valeur des paysages. Au sein du site classé des gorges du Dolaizon, elle est essentielle. Depuis les crêtes, sans l'agriculture, l'ouverture sur le plateau et la progressive découverte des gorges avant le basculement dans la vallée, ne serait pas possible. Dans les gorges, elle permet de voir la richesse patrimoniale du site. Grâce à ses milieux ouverts, le visiteur peut profiter pleinement des richesses géomorphologiques, écologiques et historiques des lieux. Sans l'ouverture pastorale des espaces enherbés grâce à l'élevage bovin, le bénéfice des vues sur les falaises basaltiques serait impossible, limitant la compréhension du site et de ses origines géomorphologiques. L'agriculture, notamment la viticulture, permet aussi la mise en valeur du petit patrimoine lithique. Omniprésent sur le site, c'est bien l'activité productive qui permet de révéler nombre de linéaires de murs en pierre sèche et certaines Chibottes.

D'ailleurs, en leur redonnant, parfois, un usage, l'agriculture permet directement la préservation du patrimoine lithique.

Il est certain que la sauvegarde de l'agriculture au sein du site est essentielle à la préservation du site classé. En cela, le Schéma de valorisation et la présente fiche de recommandations visent à accompagner au mieux les agriculteurs dans leur besoin, pour encourager les projets éventuels au sein du site, notamment pour aider à la gestion pastorale des lieux. L'intégration paysagère des installations bâties et techniques nécessaires à l'activité agricole est un sujet à part entière ainsi que l'aide à la gestion des enjeux de fréquentation sur les abords et traversées de parcelles.

En identifiant ce qui relève ou non d'une demande d'autorisation et en proposant des recommandations de travaux, cette fiche vise à faciliter les pratiques agricoles au sein du site classé.

Les espaces agricoles ouvrent les vues sur les falaises basaltiques

L'agriculture des plateaux permet la lecture des horizons et le basculement dans le site

L'agriculture valorise le petit patrimoine lithique



## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'installation et l'entretien de clôture agricole : piquet bois et fils acier ou grillage ursus.
- Les travaux agricoles courants : travail du sol, semis, amendement, culture intermédiaire, rotation de cultures annuelles, taille de la vigne ou des fruitiers, fauche, pâturage, ...
- L'entretien de la végétation aux abords des parcelles : travaux de taille (arbres, arbustes, haies), débroussaillage, fauche et tonte, curage des fossés.
- Le remplacement à l'identique des outils de protection de la vigne.
- L'entretien à l'identique du patrimoine lithique : nettoyage de l'ouvrage, retrait de la végétation, repositionnement de quelques pierres.
- L'installation temporaire de mobilier lié à la présence d'animaux (râteliers, abreuvoir, bloc de sel ...).
- Le stockage temporaire sur parcelle de balles de foin ou de paille, bois.

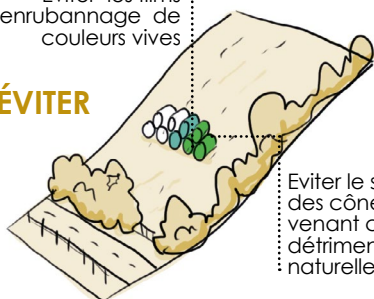
### RECOMMANDATIONS

- Lors de l'entretien de la végétation aux abords des parcelles, éviter l'utilisation d'une épaveuse. Privilégier un étagement de la végétation afin de proposer des lisières progressives.
- Privilégier l'entretien de la végétation en dehors des périodes à enjeux soit du 16 août au 15 mars, de préférence en hiver, en cohérence avec les obligations de la PAC. Ne pas utiliser de produits chimiques.
- Préserver la végétation présente sur les parcelles agricoles, privilégier une gestion respectueuse du cycle des végétaux et de la faune et la flore. Maintenir autant que possible les haies en tant qu'auxiliaire de culture.
- Lors du stockage de l'herbe par enrubannage, privilégier des films d'enrubannage de teintes sombres et mats, éviter les couleurs vives plus prégnantes dans le paysage.
- Pour l'ensemble des éléments stockés, éviter l'usage de bâches aux couleurs vives (bleues, vertes, blanches...).
- Prendre en compte la présence d'espèces végétales protégées ou dites déterminantes dans le cadre de la ZNIEFF de la vallée du Dolaizon : Armérie des sables (*Armeria arenaria*), Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), Digitale à grandes fleurs (*Digitalis grandiflora*), Gagée velue (*Gagea villosa*), Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*), Lis martagon (*Lilium martagon*), Luzerne de Montpellier (*Medicago monspeliaca*), Pyrole uniflore (*Moneses uniflora*), Pyrole à fleurs verdâtres (*Pyrola chlorantha*).

### RECOMMANDATIONS SUR LE STOCKAGE DE BALLES DE FOIN

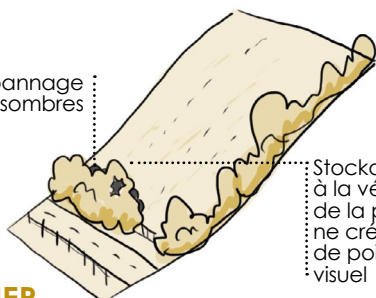
Eviter les films d'enrubannage de couleurs vives

#### A ÉVITER



Eviter le stockage dans des cônes de vue ouvert, venant capter les regards au détriment des composantes naturelles

Films d'enrubannage de teintes sombres



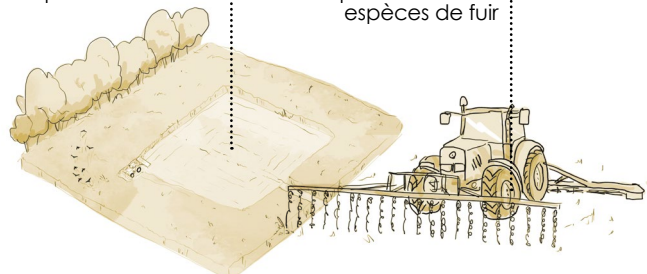
Stockage intégré à la végétation de la parcelle, ne créant pas de point d'appel visuel

#### A PRIVILÉGIER

### RECOMMANDATIONS SUR LA FAUCHE CIRCULAIRE ET LA PROTECTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES

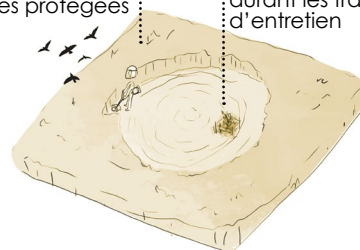
Fauche excentrique permettant aux espèces de s'enfuir

Utilisation d'une barre d'effarouchement permettant aux espèces de fuir



Utilisation d'une débroussailleuse dans les secteurs où présence d'espèces protégées

Mise en défens d'une station d'espèces protégées durant les travaux d'entretien



## EXEMPLES D'ESPÈCES PROTÉGÉES PRÉSENTES SUR LE SITE



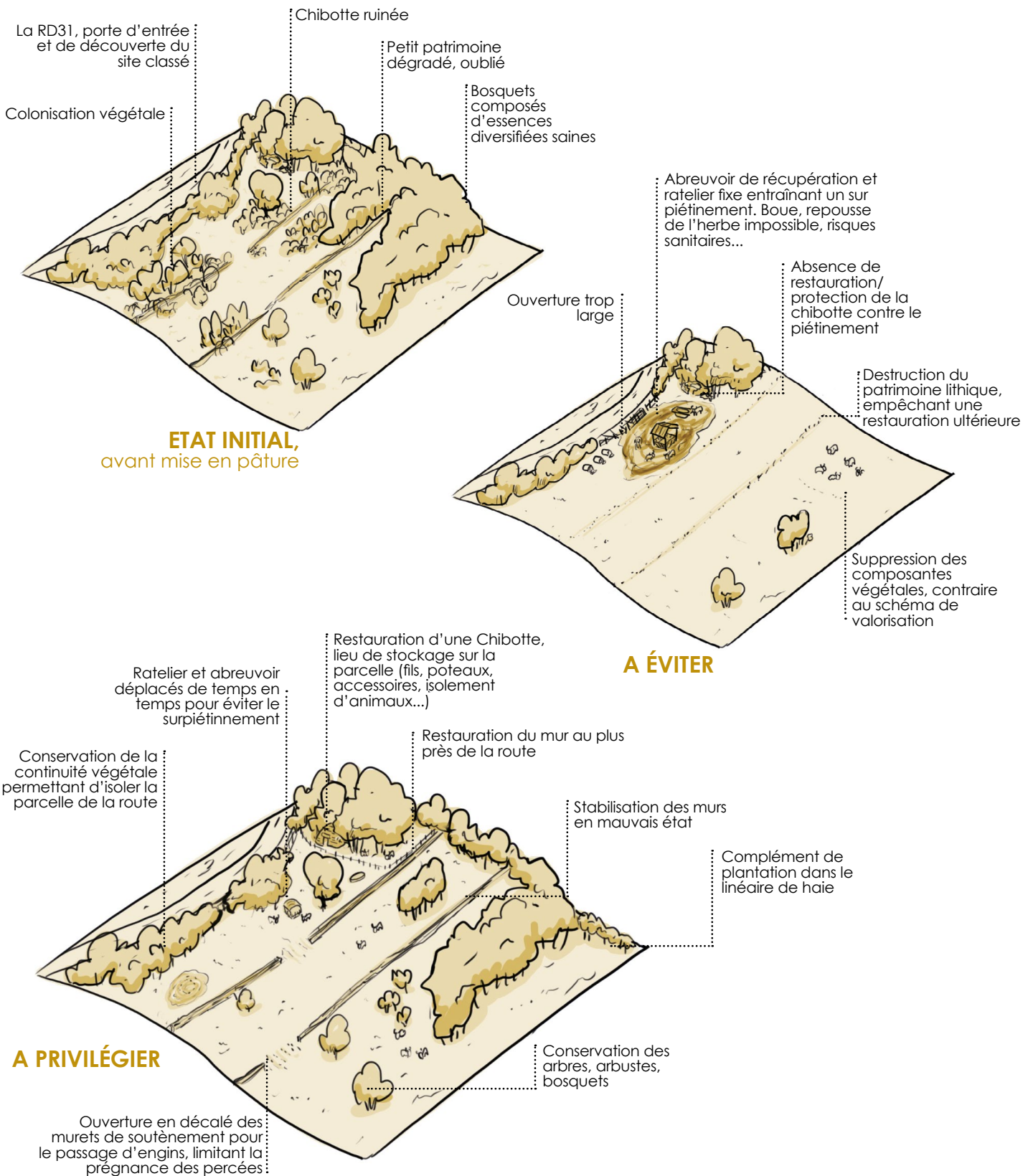
*Cephalanthera rubra*, *Digitalis grandiflora*, *Gagea villosa*, *Leonurus cardiaca*, *Lilium martagon*, *Pyrola chlorantha*

## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La plantation ou l'abattage d'arbres, arbustes, haies, fruitiers et vignes.
- L'installation ou la modification d'une structure ou d'un mobilier permanent sur une parcelle : serre, abris, système d'irrigation ...
- La mise en place de signalétiques ou de panneaux.
- L'ensemble des travaux modifiant l'aspect des parcelles agricoles : arrachage de haie, démolition de mur en pierre sèche, création de tas de pierres, noue, arbre...
- Les déblais et/ou remblais de tout volume.
- L'installation d'une barrière ou d'une clôture sur des chemins d'accès.
- La mise en place d'une clôture permanente hors piquets bois fils d'acier ou grillage à moutons type ursus.
- La restauration, modification ou création d'un ouvrage en pierre sèche (mur, chibotte, bâti).
- L'installation de filet de protection ou mesures de protection sur le vignoble.
- La création d'un chemin ou sentier d'accès à la parcelle.

### RECOMMANDATIONS

- *Considérer les effets de l'ouverture d'une parcelle sur le paysage de la vallée. Préserver des espaces boisés tampons à la fois entre les espaces ouverts et la route départementale et entre les espaces ouverts et les falaises.*
- *Préserver un cordon végétal en pourtour de la parcelle, pour le confort des espèces animales, la fraîcheur des lieux et l'intégration paysagère des aménagements.*
- *Privilégier des clôtures d'aspect naturel (végétation, mur en pierre sèche) ou dans le style des clôtures agricoles : piquets bois et fils d'acier galvanisé.*
- *Privilégier la conservation des parcelles de petites dimensions, notamment sur les versants afin de rester cohérent avec la topographie du site.*
- *Préserver le petit patrimoine rural : les structures végétales existantes (haies, arbres isolés, arbres fruitiers...), le petit patrimoine construit (murets, tas d'épierrement...).*
- *Prendre en compte la pente et les risques d'érosion lors des aménagements.*
- *Pour les structures ou les mobiliers permanents, éviter l'usage du PVC, des taulas acier de couleurs vives ou claires. Privilégier le bois, les taulas aciers de couleurs sombres...*
- *Dans le cas d'un verger ou d'un vignoble, privilégier des tuteurs en bois, éviter au maximum le plastique.*
- *Afin de concilier activités agricoles et de loisirs (VTT, randonneur); mettre en place des passages de clôture se refermant tout seul (ressort) ou d'une largeur inférieure à celle des animaux. Privilégier des matériaux en bois ou en acier.*
- *Pour les mesures de protection des vignes, privilégier des filets aux couleurs sombres. Retirer les filets quand ils ne sont plus nécessaires. L'installation de systèmes pérennes anti-gel n'est pas recommandé sur le site.*
- *Pour la création d'un chemin s'appuyer sur les anciens chemins agricoles dont le tracé est parfois encore lisible.*



## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La destruction d'éléments patrimoniaux.
- L'imperméabilisation de la parcelle.
- La dévégétalisation complète de la parcelle.
- L'implantation d'espèces végétales considérées comme invasives.
- La plantation ou le boisement d'une parcelle agricole située sur le plateau.

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET

### À PRIVILÉGIER



▲ Piquet bois et fils galvanisés, grillage à moutons, corral en bois, barrière galvanisé.



▲ Barre pivotante, se referme automatiquement, portail en acier galvanisé, se referme automatiquement, enjambement en acier galvanisé.



▲ Mobiliers recommandés pour les cheptels. Bassine et ratelier mobiles en acier. ▲ Exemple d'un abris ovin en bois, paille et toile et impluvium en bois à la ferme de Vernand dans la Loire.

### A EVITER



▲ Barrière héras, clôture treillis torsadée, passage clôture plastique à la couleur vive récupération d'objets non intégrés ne valorisant pas le site.



▲ Objets plastiques, structures standards aux couleurs vives ou formes prégnantes dans les vues ouvertes du site.

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **Chambre d'Agriculture de la Haute Loire**

Conseils et accompagnement technique

### **Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils et accompagnement technique

### **Les vigneronns de Vals Près le Puy**

Partenariat local

## POUR ALLER PLUS LOIN :

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Suisse Rando, *Passages de clôture pour randonneurs et vététistes, Guide pratique*, 2021, 44 pages.
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



## FICHE N° 3 : ENTREtenir LES ArbRES : FORÊT, BOSQUET, HAIE ET RIPISYLVE

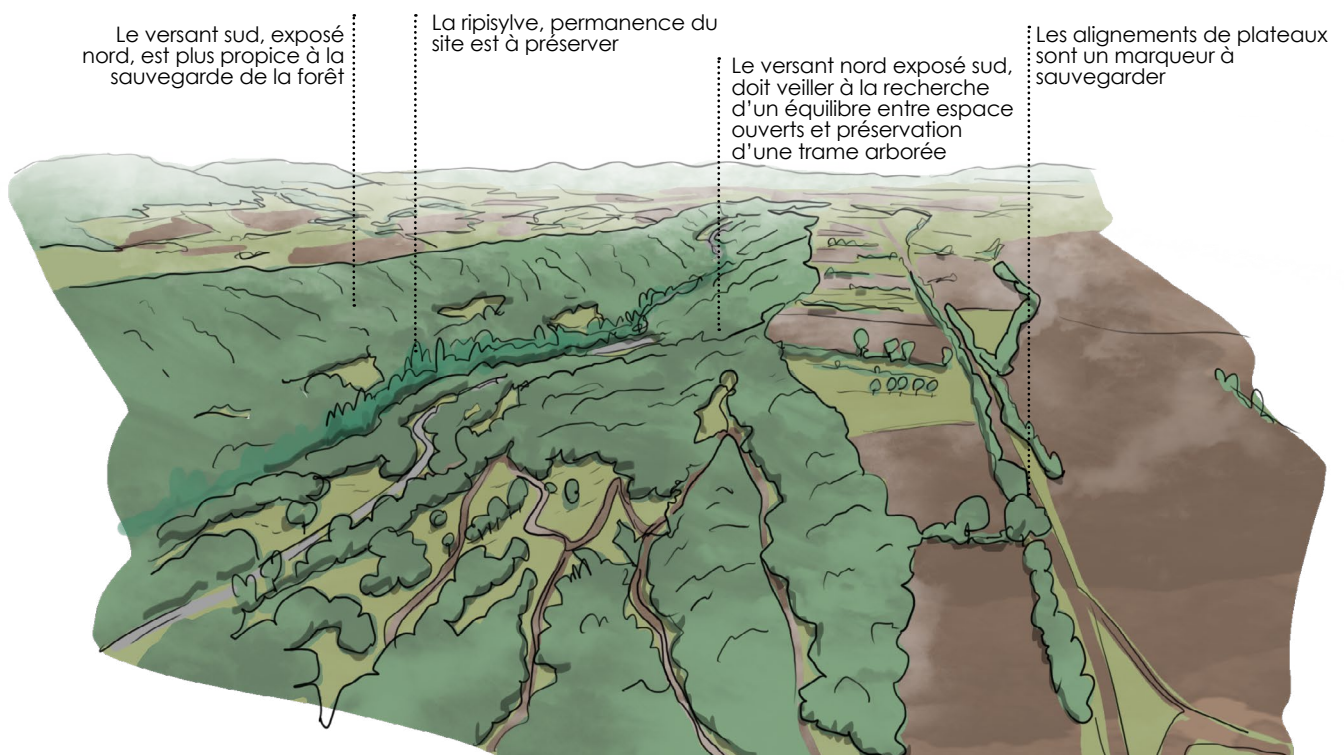
*Les arbres racontent l'histoire des lieux, l'équilibre de leur progression joue un rôle dans la valorisation du site.*

La végétation joue un rôle important dans l'identité paysagère du site. Elle raconte des permanences et l'histoire passée des lieux. La ripisylve le long du Dolaizon, abrite et protège, depuis toujours, le cours d'eau, sculpteur du site et principal acteur. Elle le garde à l'abri et le rend partiellement accessible. Avec ses essences singulières d'eau : aulnes, saules, peupliers, la ripisylve localise le Dolaizon de toute part au sein du site.

D'autres arbres, dans les pentes racontent l'histoire des hommes dans les lieux : l'agriculture du versant nord, la sylviculture et le pâturage du versant sud. Certains continuent d'accompagner l'activité agricole. Les arbres isolés, les

alignements de frênes ou de noyers sur les plateaux. Les haies sont autant d'éléments qui participent à l'ambiance paysagère des lieux, à la fonctionnalité des parcelles, à la préservation d'un habitat propice à la faune locale.

Si les arbres jouent un rôle certain pour la mise en valeur du site, leur progression systématique n'est pas souhaitable. En effet, c'est le juste équilibre entre espaces ouverts et espaces forestiers qui permet de profiter pleinement de la qualité paysagère des gorges du Dolaizon. Aussi, lors de travaux d'ouverture de parcelle, la sauvegarde d'une trame arborée importante pour le maintien de la tranquillité de la faune est à mettre en perspective.



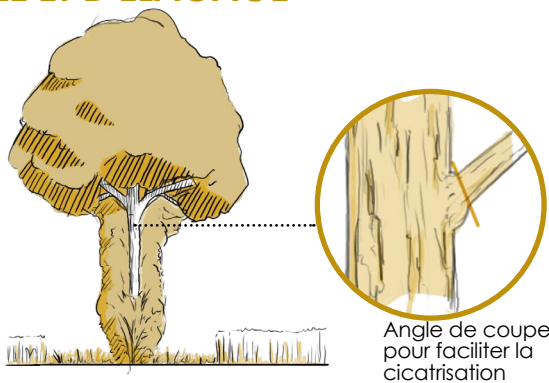
## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Les travaux courants d'entretien de la végétation : fauche, débroussaillage, petit élagage, coupes d'entretien.
- La coupe d'arbustes ou jeunes arbres menaçant la stabilité d'ouvrages en pierre sèche.
- Les travaux de plantation pour remplacer des arbres morts, à condition d'une localisation et d'une typologie d'essence similaire.
- Les travaux de lutte contre les essences exotiques envahissantes.
- Le stockage du bois de chauffage sur les parcelles.
- L'ensemble des pratiques de loisirs au sein des espaces boisés. Le site classé ne régule pas les usages.

### RECOMMANDATIONS

- Lors des travaux d'entretien, apporter une vigilance particulière aux arbres ayant une valeur patrimoniale sur le site liée aux usages passés (frênes, pins de Boulange). Les maintenir autant que possible sur le site, porter une vigilance aux maladies, limiter les travaux de taille.
- La réouverture du milieu doit participer à la mise en valeur des éléments du patrimoine paysager et/ou lithique.
- En l'absence d'enjeu de sécurité lié à la fréquentation du site, conserver des arbres morts. Ils sont favorables à la biodiversité et participent à l'écosystème du site.
- Privilégier les travaux de taille ou élagages hors période de nidification en automne ou hiver (octobre à février).
- Adapter la gestion contre les espèces exotiques envahissantes vis-à-vis des essences présentes sur le site : arrachage des plants, cerclage des troncs, fauchage du milieu.

### RECOMMANDATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE



### DÉTERMINER QUEL ARBRE SÉNESCENT ABATTRE

Arbre mort ne présentant pas d'enjeu de sécurité, laissez l'arbre tomber au sol. Conserver le bois mort sur les lieux

Arbre mort présentant des enjeux de sécurité, intervention à planifier

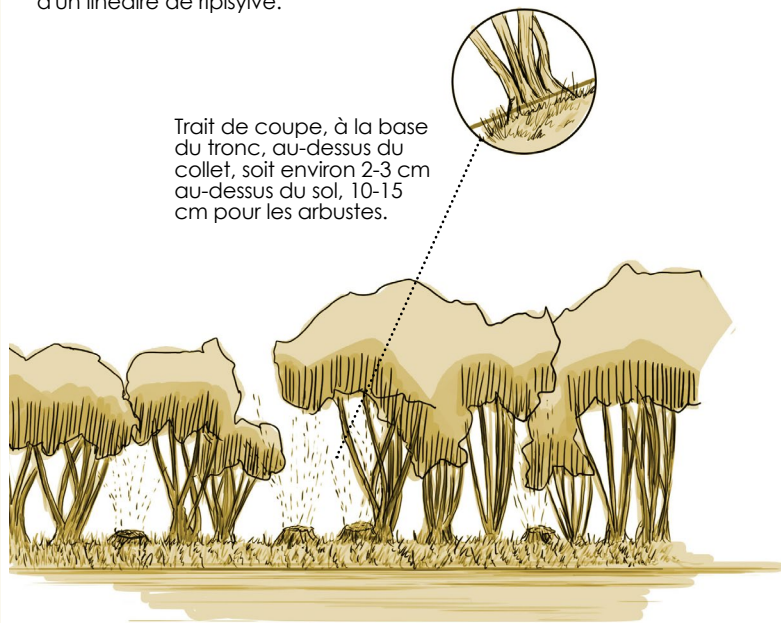
Chemin fréquenté



### RECÉPAGE DES ARBRES ET ARBUSTES DES RIPISYLVES

Le recépage consiste à couper le végétal à sa base de manière à favoriser le avigourees à partir de bourgeons dormants situés à la base de la tige principale (rejets). Espacer dans l'espace les recépages, ne pas recéper l'ensemble d'un linéaire de ripisylve.

Trait de coupe, à la base du tronc, au-dessus du collet, soit environ 2-3 cm au-dessus du sol, 10-15 cm pour les arbustes.



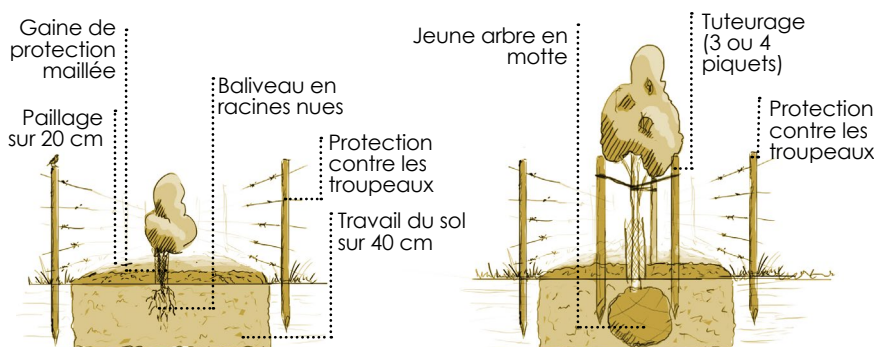
## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'ensemble des travaux de plantation d'arbres, arbustes, haies.
- La mise en œuvre de protection autour des arbres ou des vignes suite à la plantation.
- L'arrachage d'une haie même si travaux de replantation équivalente par la suite.
- L'abattage d'arbres isolés, au sein d'une haie ou d'un bosquet.
- Le défrichement d'un boisement ou d'une forêt.
- La réalisation de travaux (coupes, plantations, entretien) au sein des ripisylves.
- La mise en œuvre d'ouvrages pour la traversée temporaire ou permanente des cours d'eau dans le cadre de travaux forestiers.
- Les coupes rases pour raison sanitaire ou non. Pour les demandes liées à des raisons sanitaires, fournir un diagnostic réalisé par un correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts (DSF). L'instruction pourra s'adapter à l'urgence du contexte sanitaire.

### RECOMMANDATIONS

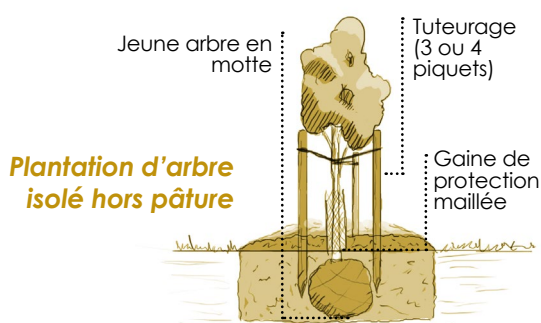
- Pour l'ensemble des travaux de plantations, privilégier la plantation d'arbres feuillus et la diversification des essences. Choisir des essences adaptées aux conditions locales (exposition, typologie des sols, ressource en eau ....). Se rapprocher des pépinières labellisées «Végétal local» pour s'assurer de la provenance des plantes. Prendre en compte le changement climatique et les potentiels risques sanitaires à venir. Pour les propriétaires privés, se rapprocher du CNPF qui réalise des essais concernant les essences d'avenir en Haute-Loire. Pour l'intérêt du site, il n'est pas souhaité de plantations monospécifiques de résineux.
- Privilégier les mesures de protection individuelle (un arbre = une gaine de protection). Opter pour des gaines de protections et liens en matériaux biodégradables et des tuteurs en bois local.

## RECOMMANDATIONS DE PROTECTION PLANTATIONS



**Plantation de baliveau en haies**

**Plantation d'arbre isolé en pâture**

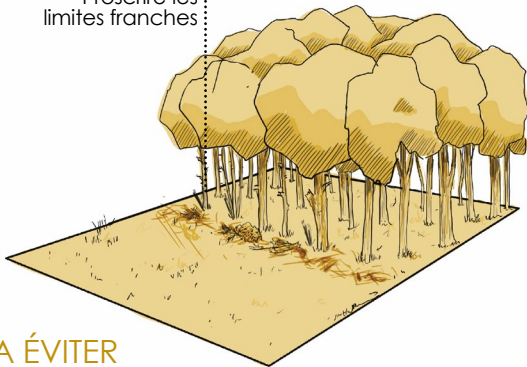


Gaine en matière organique, Bambou refendu tressé, Chanvre, Feutre de laine de mouton (répulsif contre les ongulés) ►

- Dans le cas d'ouverture d'une parcelle arborée, prendre en compte les impacts paysagers et environnementaux sur le site. Privilégier la remise en état de parcelle présentant des éléments de patrimoine lithique, des espaces naturels d'intérêt ou offrant des vues sur les falaises. Soigner les lisières des parcelles par l'étagement de la végétation et des coupes non - rectilignes.
- Prioriser l'ouverture des anciennes parcelles agricoles s'étant enfrichées ou accrues forestières. Pour les accrues de plus de 40 ans, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement (Articles L341-1 à L342-1 du Code forestier).
- Lors des coupes, veiller à la biodiversité (coupes hors période de nidification, conservation des arbres hôtes...). S'appuyer sur la carte interactive de la DRAAF « Les forestiers engagés pour la biodiversité » ([https://carto.datara.gov.fr/1/PRFB\\_2020\\_grand\\_public.map](https://carto.datara.gov.fr/1/PRFB_2020_grand_public.map)). Cet outil permet de prendre connaissance de la présence d'espèces et/ou de milieux sensibles à la gestion et l'exploitation forestières et propose des recommandations pour améliorer leur prise en compte dans une gestion durable des forêts.

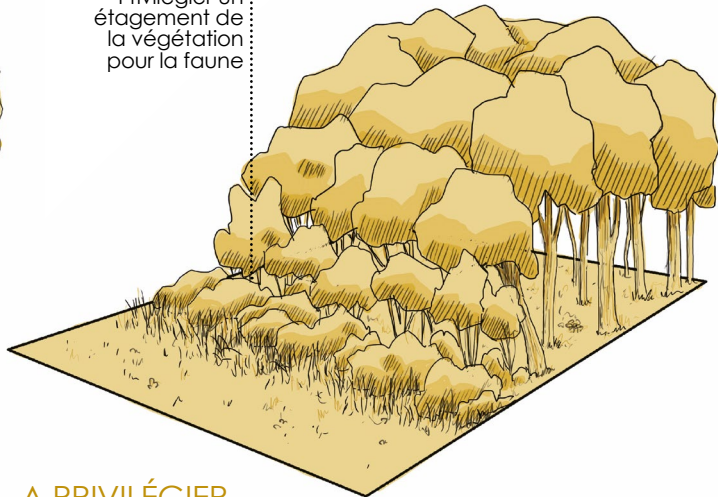
## TRAITEMENT DES LISIÈRES FORESTIÈRES

Proscrire les limites franches



A ÉVITER

Privilégier un étagement de la végétation pour la faune



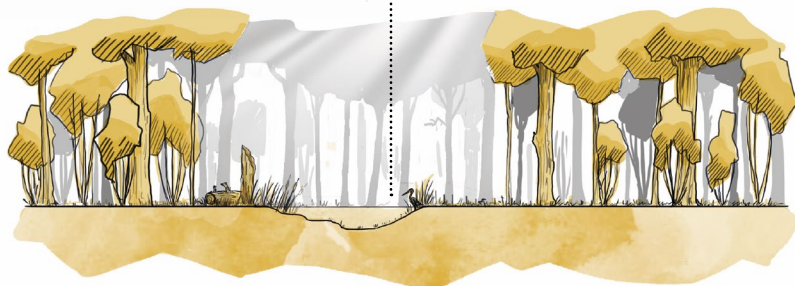
A PRIVILÉGIER

## MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LITHIQUE OU NATUREL

Coupe forestière au service de la valorisation du petit patrimoine lithique



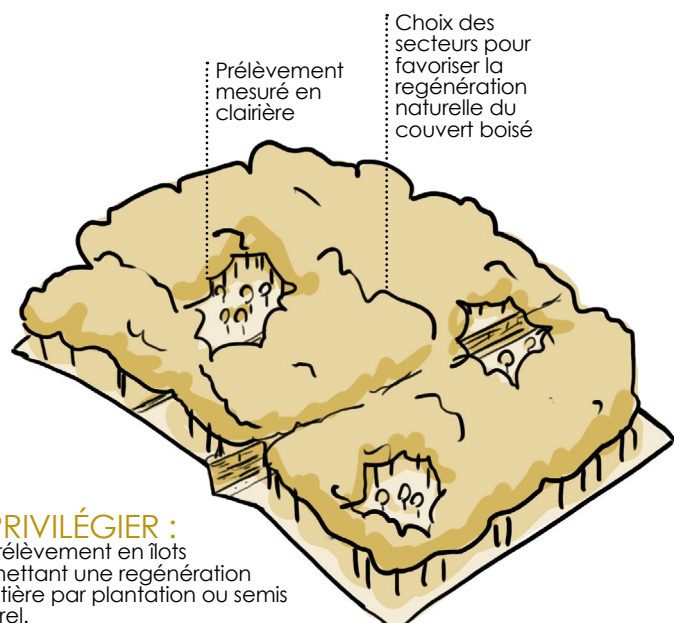
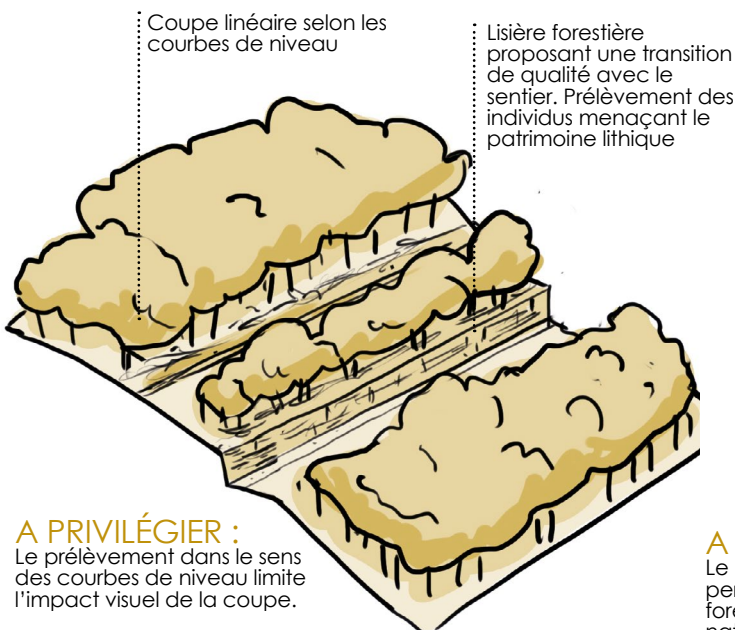
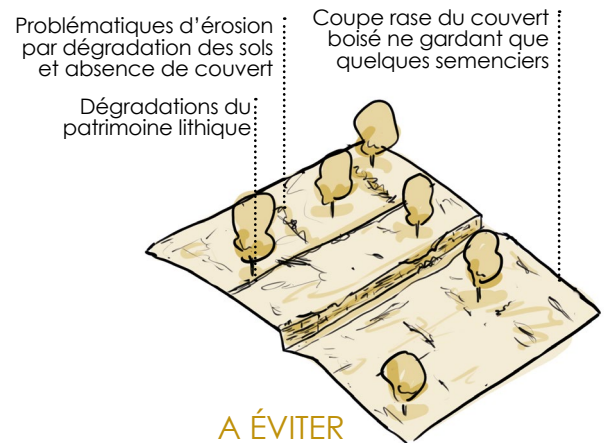
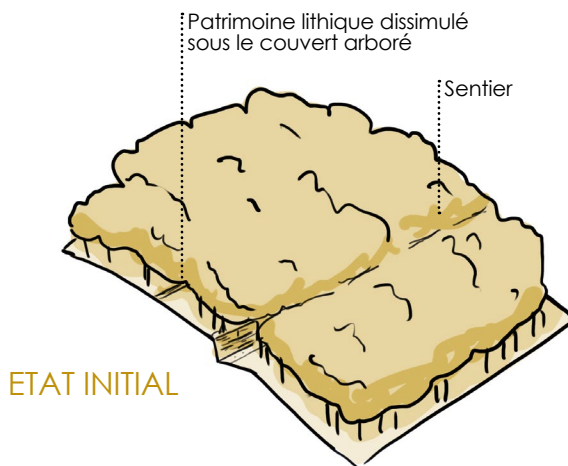
Coupe forestière au service de la valorisation du patrimoine naturel



RECOMMANDATIONS

- Lors de coupes rases nécessaires pour raisons sanitaires, limiter au minimum de surface la coupe aux arbres atteints par le parasite ou le pathogène selon les recommandations du DSF.
- Mettre à disposition les espaces sous la ligne électrique pour les agriculteurs. La mise en pâture ou la fauche représente une réduction des frais d'entretien et offre aux agriculteurs un complément de production. Par ailleurs, cette pratique est moins impactante dans le paysage que la coupe rase rectiligne pratiquée. Lors des coupes, irrégulariser les lisières forestières, en prévoyant un étagement progressif, venant atténuer l'impact des travaux.
- Pour la végétation qui compose les ripisylves du ruisseau de la Roche et du Dolaizon, appliquer le principe de non-intervention afin de favoriser le vieillissement des peuplements. Privilégier la libre évolution et l'installation d'une végétation spontanée sur les berges. L'installation de plantes pionnières permet de limiter les risques d'érosion. Les travaux doivent se limiter aux enjeux de sécurité du public : suppression des branches ou des arbres dangereux. Conserver autant que possible les milieux naturels.
- Au sein de forêts de production, privilégier les prélèvements ponctuels et disséminés sur la parcelle plutôt qu'en une seule coupe, dégradant les sols, le milieu et le paysage. Envisager le renouvellement des essences au regard du changement climatique.

RECOMMANDATIONS DE MODES DE PRÉLÈVEMENTS AU SEIN D'ESPACES BOISÉS



- Limiter le franchissement du Dolaizon ou du ruisseau de la Roche. Privilégier des solutions alternatives : mise en place de cloisonnements permettant la décharge des produits de chaque côté du cours d'eau, autre méthode d'exploitation ...
- Si cela s'avère impossible : privilégier la mise en place d'un franchissement temporaire en bois ou métal en prenant soin d'éviter la période de reproduction de la truite fario, soit du 1er novembre au 31 mars.
- Assurer la protection du cours d'eau : choisir un point de passage où les berges sont au même niveau et ne nécessitent pas de reprise de pente. Mettre en place un lit de branches de part et d'autre de l'ouvrage pour faciliter le passage des engins et limiter les risques de matières en suspension. Garantir la continuité écologique en installant des buses temporaires permettant la circulation de l'eau et des espèces.
- A la fin de l'exploitation, remettre en état les lieux : démonter les ouvrages de franchissement, niveler les ornières, remettre les berges et le lit du cours d'eau dans leur forme et dimensions d'origine, rétablir la continuité écologique.
- Se renseigner auprès du service de police de l'eau de la DDT pour savoir si votre projet est soumis à une procédure loi sur l'eau.

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET



Franchissement de cours d'eau en utilisant les troncs du site et des buses hydrauliques.



Franchissement de cours d'eau en utilisant des passerelles aciers.



## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- Les coupes rases, en dehors de raisons sanitaires.
- Les travaux affectant l'équilibre et la biodiversité des ripisylves.
- Les plantations monospécifiques.
- La destruction des espèces protégées (cf. liste et illustrations page 26 & 27).

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES A SURVEILLER

liste non exhaustive, se rapprocher des partenaires pour complément.



Ailanthé  
*Ailanthus altissima*



Ambrosie à feuilles d'armoise  
*Ambrosia artemisiifolia*



Renouées asiatiques  
*Reynoutria gr. japonica*



Berce du Caucase  
*Heracleum mantegazzianum*



Erable negundo  
*Acer negundo*



Arbre aux papillons  
*Buddleja davidii*



Laurier cerise  
*Prunus laurocerasus*



Eragrostide à épis courbes  
*Eragrostis curvula*



Robinier faux-acacia  
*Robinia pseudoacacia*



Séneçon du cap  
*Senecio inaequidens*

## PALETTE VÉGÉTALE

### ESSENCES PRÉSENTES ET ADAPTÉES AU SITE,

liste non exhaustive, se rapprocher des partenaires pour complément.



Érable champêtre  
*Acer campestre*



Hêtre des forêts,  
*Fagus sylvatica*



Tremble  
*Populus tremula*



Chêne pédonculé  
*Quercus robur*



Saule marsault  
*Salix caprea*



Tilleul à petites feuilles  
*Tilia cordata*



Pin sylvestre  
*Pinus sylvestris*



Cèdre de l'atlas  
*Cedrus atlantica*



Alisier blanc  
*Sorbus aria*



Fusain d'Europe  
*Euonymus europaeus*



Chèvrefeuille des haies,  
*Lonicera xylosteum*



Amélanchier ovale  
*Amelanchier ovalis*



Cornouiller sanguin,  
*Cornus sanguinea*



Noisetier commun  
*Corylus avellana*



Aubépine à un style  
*Crataegus monogyna*



Bois de Sainte-Lucie  
*Prunus mahaleb*

### ESSENCES QUI POURRAIENT ÊTRE EXPÉRIMENTÉES SUR LE SITE,

liste non exhaustive, se rapprocher des partenaires pour complément.



Chêne pubescent  
*Quercus pubescens*



Chêne de Hongrie  
*Quercus frainetto*



Érable plane  
*Acer platanoides*



Pin laricio de Corse  
*Pinus nigra* var. *corsicana*

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **DDT 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **ONF**

Conseils et accompagnement des communes

### **CNPF, Centre National de la Propriété Forestière**

Conseils et accompagnement des propriétaires forestiers privés

### **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, antenne Haute-Loire**

Conseils et accompagnement

### **FREDON Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils et accompagnement (gestion des EEE)

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/>
- ▶ Clim essence, outil d'aide à la décision pour les plantations : <https://climessences.fr/>
- ▶ Arboretum expérimental de Charvols à Malvières (43)
- ▶ ZNIEFF Vallée du Dolaizon : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/830005694>
- ▶ DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, « Forestiers engagés pour la biodiversité » : des outils pour préserver les espèces et les milieux menacés en forêt, accessible via : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html>
- ▶ Observatoire de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes, Centre de Ressources thématique Espèces Exotiques Envahissantes : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/eee/especes/>
- ▶ Conservatoire Botanique National - Massif central : <https://projets.cbnmc.fr/>
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



## FICHE N° 4 : CRÉER ET ENTRETENIR LES CHEMINS

*Les chemins sont le support principal de découverte du site en permettant l'accès à des endroits secrets et difficilement atteignables.*

Les chemins et sentiers du site sont nombreux et prennent des formes différentes. Uniquement piétons ou partagés, matérialisés ou informels à travers prés, plus ou moins larges et accessibles ils permettent à tous de profiter des richesses paysagères que contient le site.

Ceux existants aujourd'hui ne permettent pas toujours d'accéder à toutes ces richesses et c'est pour cela que les acteurs locaux se sont accordés sur l'intérêt de créer une boucle à l'échelle du site en reliant différents points d'intérêts que peuvent être les curiosités géomorphologiques et hydrauliques. Il ne s'agit pas de créer une multitude de chemin mais de s'appuyer sur les chemins existants au maximum, de les prolonger et de les connecter aux lieux d'habitation. La poursuite des boucles de découverte doit être réalisée dans

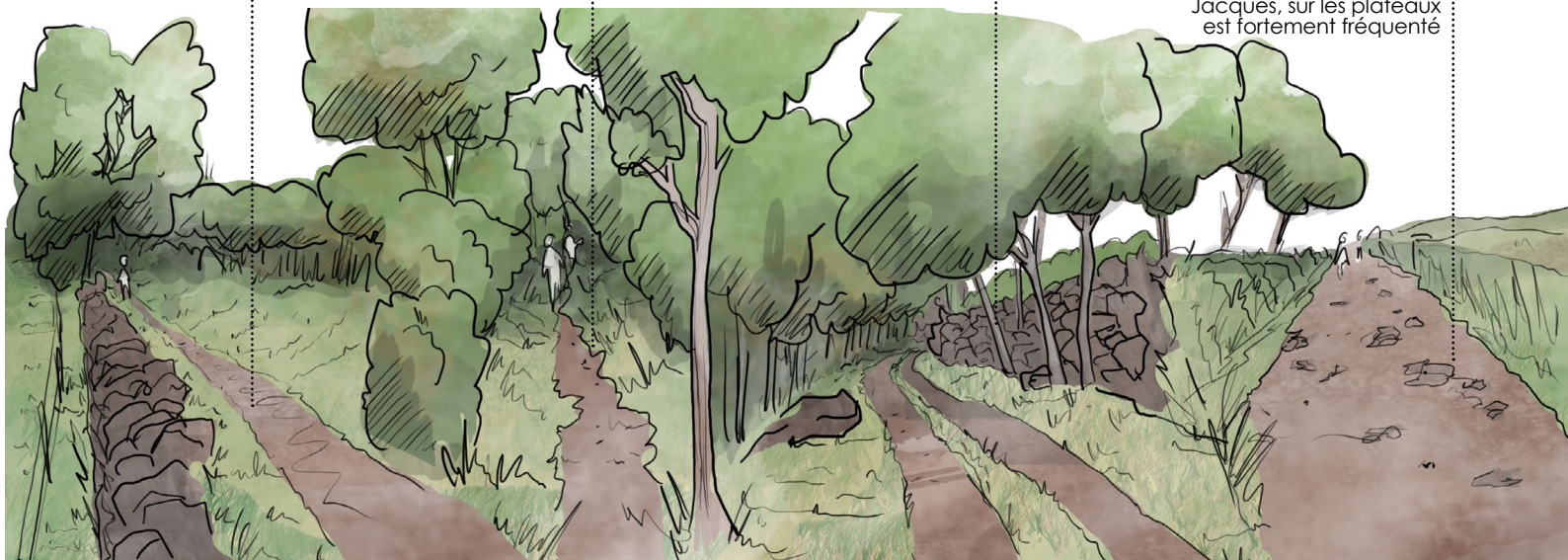
le respect des valeurs patrimoniales et naturelles du site. Il s'agit de faire coïncider le projet de rendre accessible certains lieux tout en s'assurant de la simplicité de l'aménagement des chemins, en gardant à l'esprit que plus les chemins sont structurés et ouverts, plus ceux-ci risqueront d'être empruntés. Au regard de la proximité du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, une vigilance forte est à porter aux choix de tracés, de dimensionnement de ces chemins mais aussi dans les choix de leur identification et de la communication à leur sujet. Les acteurs s'étant accordés sur le fait que l'une des richesses du site soit aussi son aspect secret, il est essentiel de proportionner les potentielles créations ou modifications de chemins à cette volonté de sauvegarde et d'accessibilité.

Les chemins offrent à lire les pratiques agricoles et les valeurs paysagères et patrimoniales des lieux

Les sentiers au travers de la végétation offrent une découverte intime des lieux. Ils permettent de compter l'histoire humaine du site

La diversité des cheminements, notamment dans leurs formes induisent des pratiques humaines différentes (loisir, travail, pèlerinage...)

Le chemin de Saint-Jacques, sur les plateaux est fortement fréquenté



## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'entretien des chemins sans modification du tracé et du revêtement (comblement des nids de poule).
- L'entretien des accotements, talus et fossés sans modification des aspects (fauche et curage).
- L'entretien de la végétation : taille, fauche, suivi des plantations.
- L'entretien du mobilier et les remplacements à l'identique.
- L'entretien de la passerelle et des légers remplacements à l'identique.
- L'entretien et remplacement à l'identique d'élément de signalétique directionnelle ou informative.
- L'entretien et la gestion de balisage normé (type GR, PR, etc).
- La pose d'un balisage temporaire pour des événements (courses, trails...).

### RECOMMANDATIONS

- *Profiter de l'entretien de la passerelle au-dessus du Dolaizon pour améliorer son insertion au site : visibilité des câbles et des pancartes blanches sur le mobilier.*
- *Lors de l'entretien de la végétation, prendre en compte la potentielle présence d'espèces exotiques envahissantes, adapter la gestion en fonction des espèces.*
- *Adapter la taille des végétaux aux espèces présentes, privilégier des tailles en automne ou hiver (octobre à février).*
- *Prendre en compte les éléments de petit patrimoine lithique lors des opérations d'entretien.*
- *Avant le remplacement à l'identique de mobilier ou élément de signalétique, s'interroger de la plus value de la signalétique et de l'usage du mobilier, si redondant ou non utilisé, ne pas réaliser les remplacement afin de simplifier la lecture du site.*
- *Suite à des événements, s'assurer du retrait des éléments de balisage. Privilégier des balisage n'ayant pas d'impacts sur le site, dans le cas de balisage avec marquage sur roche, s'assurer de la mise en œuvre de craie s'effaçant naturellement.*

## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

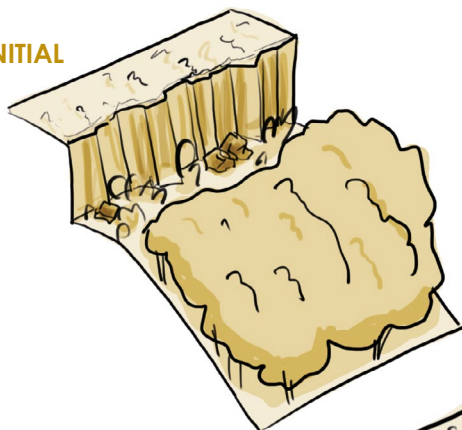
- La réouverture d'un chemin ou sentier anciennement existant.
- La modification d'un chemin existant dans son tracé, sa largeur ou son revêtement.
- La création d'un chemin, même si référencé sur le schéma de valorisation du site.
- La création de fossés, noues, ou autres aménagements de gestion des eaux pluviales.
- La pose de mobilier ou de signalétique.
- La création de passerelle piétonne et/ ou cyclable.
- L'abattage et la plantation d'arbres.
- La modification ou la restauration d'éléments du patrimoine lithique.

## RECOMMANDATIONS

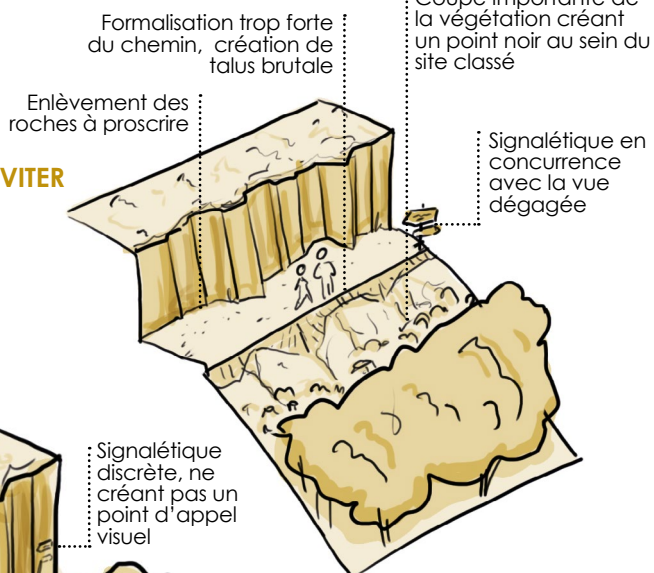
- Associer en amont du projet, dès le stade de repérage de l'itinéraire, les services de l'Etat et les acteurs potentiellement concernés.
- Pour la réouverture ou la création de chemins, prendre appui sur les tracés indiqués sur le schéma de valorisation émanant de la concertation avec les acteurs du territoire.
- Lors de la création d'un chemin, s'appuyer sur les chemins et murs de soutènement déjà existants et ceux anciennement existants. L'inventaire lithique réalisé sur la commune de Vals-Prés-le-Puy est à mobiliser afin de disposer des localisations précises des éléments.
- Prendre en compte les valeurs patrimoniales et paysagères du site pour orienter les nouveaux itinéraires : les curiosités géomorphologiques, hydrauliques, les falaises, les éléments patrimoniaux (lavoir, muret, chibottes) et les lieux habités.
- Prendre en compte les vues ouvertes et les points de vue sur le site afin de valoriser les falaises, le ruisseau de la Roche, le Dolaizon, les grottes ainsi que le panorama sur la ville du Puy-en-Velay depuis la partie Nord-Est du site.
- Privilégier la sobriété lors des ouvertures de chemin, conserver le sol naturel et la végétation existante. Privilégier des chemins de faibles largeurs s'insérant au mieux dans la pente.
- Pour l'ensemble des chemins, privilégier le maintien des sols naturels.
- Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dès la conception du projet en l'intégrant dans les abords directs. Favoriser une gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire de la voie plutôt qu'en un seul lieu (chemin enherbé, bandes enherbées, noues en pallier, rigoles transversales, fossés enherbés, haies et arbres d'alignement...).
- Privilégier des mobiliers utilisant les composantes naturelles, à l'image de l'existant : planche en bois, pierre issue du site ... Pour les mains courantes, privilégier des cordages ou fil en acier galvanisé. Eviter la multiplication d'éléments de mobilier.
- Dans le cas d'un complément de signalétique, prendre exemple sur la signalétique déjà installée afin de garantir une certaine harmonie. Privilégier une signalétique aux couleurs et matériaux intégrés au paysage environnant.

## RECOMMANDATIONS POUR L'OUVERTURE D'UN CHEMIN

### ETAT INITIAL

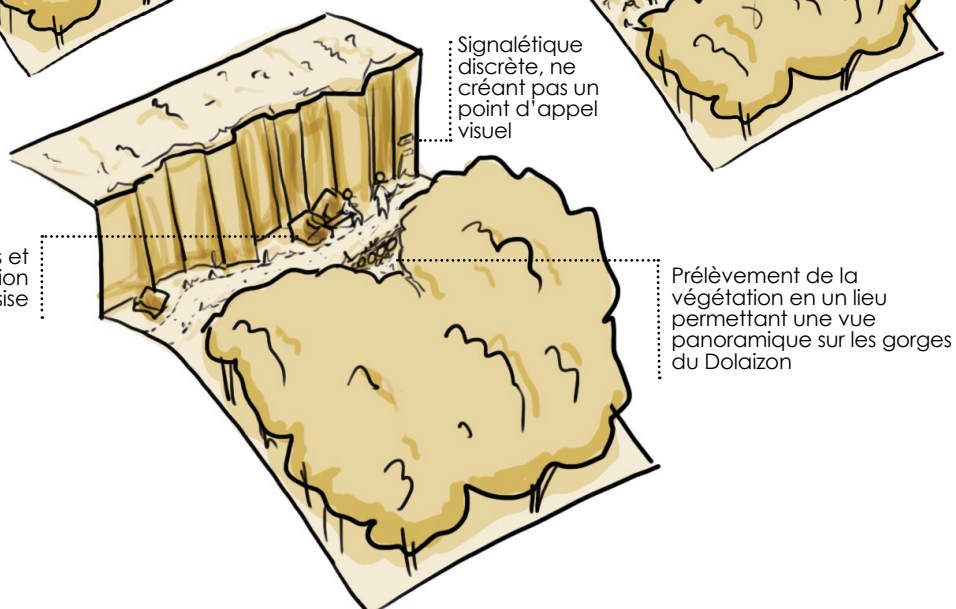


### A ÉVITER



### A PRIVILÉGIER

Conservation des roches et valorisation par la création d'une assise



# TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La destruction d'éléments patrimoniaux lors de l'entretien ou la création de chemin.
- L'imperméabilisation des sentiers.
- L'implantation d'espèces végétales considérées comme invasives.
- La mise en place de publicité (interdite en site classé).

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET

### À PRIVILÉGIER



▲ Les chemins conservant le sol naturel permettent de connecter le site à son socle géologique tout en permettant une intégration optimale avec les lieux. Pour les chemins carrossable l'utilisation de grave locale non traitée est à privilégier à l'usage d'enrobé.



▲ Mobiliers présents sur site, langage à préserver : mobilier en bois et utilisation des composantes naturelles. Exemple d'un banc en pierre sèche.



▲ Signalétique local pouvant servir de modèle, exemple de valorisation des savoir-faire en pierre sèche pour la pose de signalétique informative.

### À ÉVITER



▲ Signalétique : intégrer l'ensemble des éléments au sein d'un unique panneau, éviter les rajouts / doublons dans la signalétique.

## RÉFÉRENCES LOCALES EN APPUI AU PROJET

### Parcours des Chibottes, Vals-près-le-Puy



Le parcours a été créé en 2011, reliant les chibottes présentes sur place grâce à deux boucles de randonnées de 1.7 et 7.2km. Au fil des années, nombre de chibottes et d'éléments du petit patrimoine ont été restaurés, reconstruits. Les chemins, créés ou reprenant des tracés existants ont su conserver une esthétique simple et sobre, un dimensionnement équilibré malgré les 10 000 promeneurs annuels estimés. Ce parcours a été prolongé en 2023 avec une passerelle sur le Dolaizon pour une boucle plus longue. Dernièrement, des aménagements complémentaires ont été réalisés par la commune en ajoutant du mobilier et des panneaux d'interprétation.

### Sentier pédagogique des sources du Devès, Saint-Christophe-sur-Dolaizon



Récemment, Saint Christophe-sur-Dolaizon a déployé un sentier pédagogique sur la richesse hydraulique du territoire dans l'idée de sensibiliser les visiteurs et habitants à la vulnérabilité et au fonctionnement de l'eau dans le Devès. Le sentier sur 4.8km réemploie plusieurs chemins et sentiers existants permettant de donner à voir des éléments géologiques et hydrologiques sans pour autant lancer de nombreux travaux sur ceux-ci. Ici aussi, les matérialités des chemins sont donc restées simples et proportionnées à l'intimité du site.

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **DDT 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **Fédération française de Randonnée Haute-Loire**

Retours d'expériences

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Agglo Le Puy, Plan paysage Bassin du Puy - Polignac, 3 livrets, 2021.
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



## FICHE N° 5 : CONTENIR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE ET SES ACCOTEMENTS

*La sobriété de la route et de ses abords participe à la mise en valeur du site.*

La route départementale RD31 dont le tracé suit parallèlement le cours du Dolaizon et permet de relier Le-Puy-en-Velay à Saint-Christophe-sur-Dolaizon constitue une porte d'entrée et de découverte du site classé. Cet axe par son parcours, participe à l'expérience paysagère des lieux et permet une première découverte du site : vue sur les parcelles ouvertes, quelques Chibottes, les pins de Boulange, la falaise basaltique... Les abords enherbés, la végétation de part et d'autres et l'absence de glissière de sécurité participent au caractère accueillant des lieux. La vigilance porte ici sur le maintien des qualités paysagères de la route comme axe de passage et de découverte.

Les principaux enjeux concernant la route départementale portent sur :

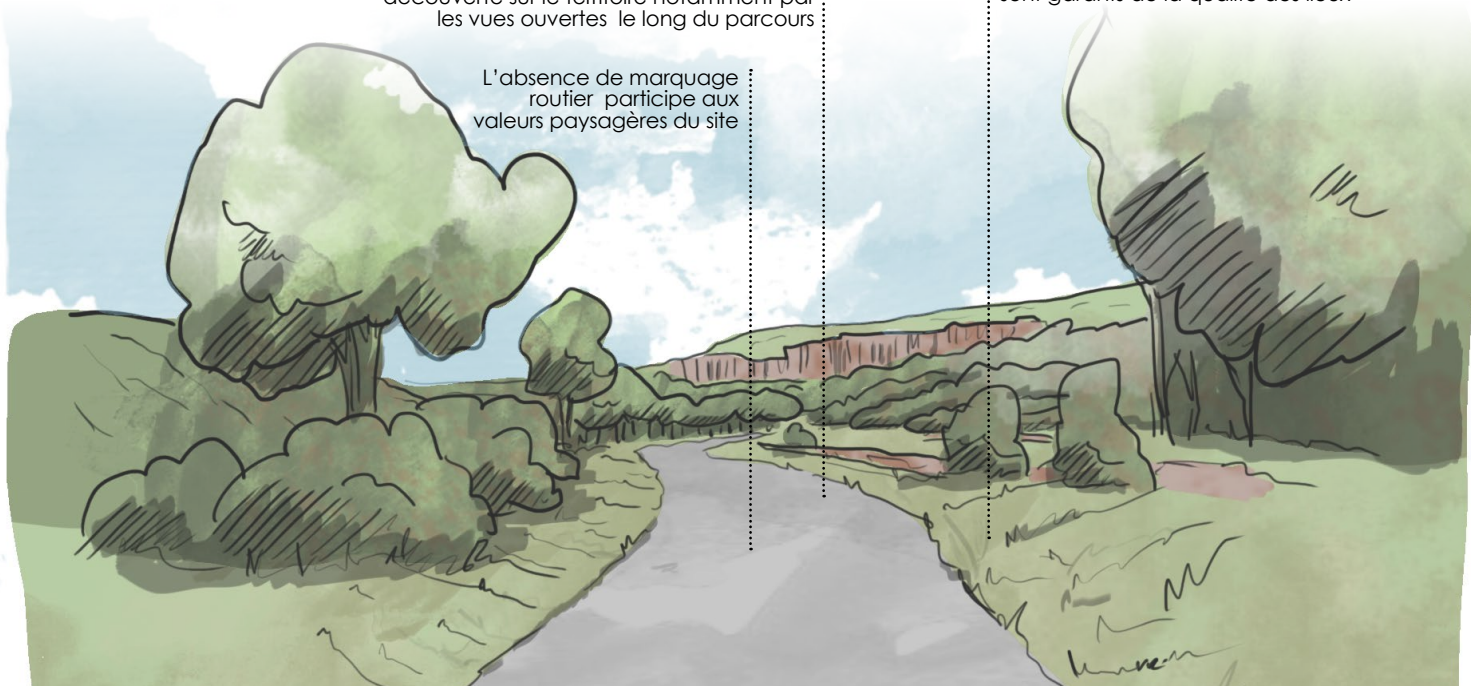
- Le maintien des qualités paysagères lors des différents travaux d'aménagement,
- Une gestion minutieuse de la végétation et des éléments patrimoniaux,
- La conciliation des usages entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Les acteurs locaux se sont accordés sur la préservation de la sobriété de la route. Les aménagements de la route départementale se doivent donc de refléter les qualités paysagères et patrimoniales du site classé en prenant exemple sur l'actuel. Par ailleurs, les acteurs ont évoqué en lien avec la politique cyclable départementale, la sécurisation de cet axe pour les vélos. Ces aménagements se devront d'être au plus simple afin de s'insérer au site.

La route constitue une porte d'entrée et de découverte sur le territoire notamment par les vues ouvertes le long du parcours

L'absence de marquage routier participe aux valeurs paysagères du site

Les accotements enherbés et fleuris sont garants de la qualité des lieux



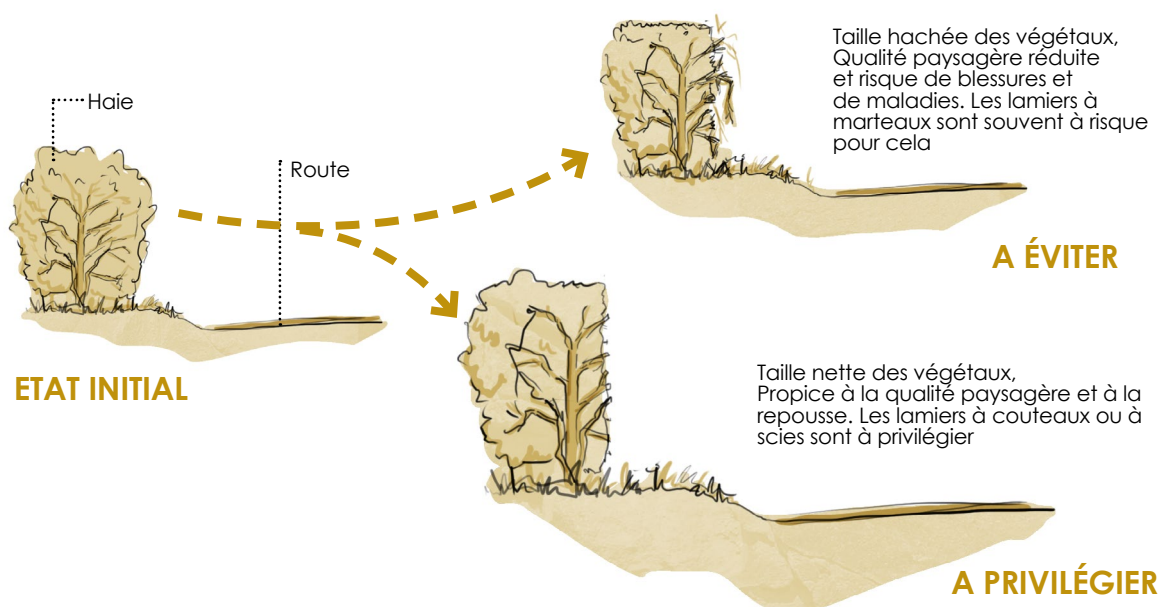
## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'entretien courant de la voirie (rectification partielle), travaux d'entretien des peintures existantes, etc.
- L'entretien des accotements, talus et fossés sans modification des aspects (fauche et curage).
- L'entretien de la végétation (taille des arbres, fauche).
- Les travaux d'enherbement des accotements.
- Le remplacement à l'identique du mobilier routier.
- L'entretien à l'identique du pont et de ses abords.
- L'entretien du petit patrimoine en bord de route (mur et muret).

### RECOMMANDATIONS

- *Opter pour la mise en place d'une gestion différenciée des abords répondant aux enjeux paysagers et écologique du site. Conserver des abords enherbés propices à l'infiltration des eaux pluviales et à la qualité des lieux (transition de qualité entre la route et les parcelles). Des mélanges fleuris peuvent également s'envisager, semer des mélanges labellisés « Végétal local ».*
- *Privilégier les fauches en dehors des périodes à enjeux ou après fleurissement permettant de maintenir un stock de graines sur place.*
- *Conserver les structures végétales qui accompagnent la route : haies, arbres isolés et boisements. Elles donnent le caractère de la route et constituent des repères visuels qui peuvent guider les visiteurs, notamment pour les arbres isolés.*
- *Pour la taille des haies, privilégier l'utilisation d'un lamier à couteaux voire d'un rotor à marteaux très bien aiguisés pour les tailles annuelles. Le lamier à scies est à privilégier pour un entretien lourd tous les 5 ans.*
- *Lors des travaux d'entretien, porter une vigilance aux murs et murets en pierre sèche. Ces derniers doivent être préservés.*
- *Porter une attention à la présence d'espèce exotiques envahissantes(EEE) en bord de route : Ailante (*Ailanthus altissima*), l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), Renouées asiatiques (*Reynoutria gr. japonica*), Eragrostide à épis courbes (*Eragrostis curvula*), Séneçon du cap (*Senecio inaequidens*)...(cf.fiche N°3). Dans le cas d'une présence avérée, adapter la gestion et agir dès que possible afin d'éviter la colonisation du site. Tenir informé les mairies.*
- *Profiter d'éventuels travaux pour améliorer le profilé de la paroi rocheuse au niveau du hameau du Moulin de la Roche afin de rendre moins prégnant le profilage existant.*
- *Egalement, l'entretien du pont et des gardes corps est l'occasion d'un changement de couleur afin d'atténuer la prégnance visuelle du blanc.*

## GESTION DE LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DES ROUTES



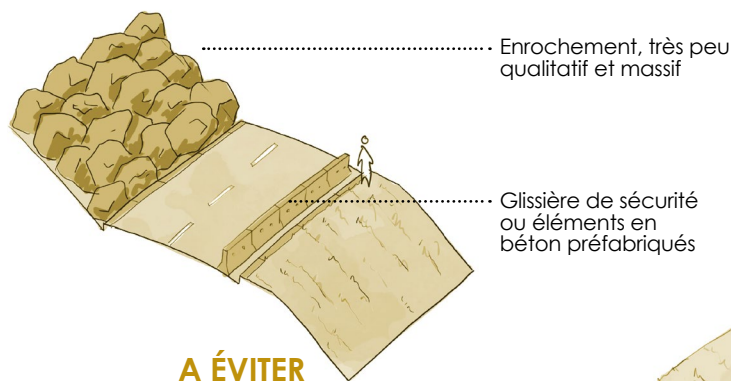
## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La modification de la route : tracé, marquage au sol, largeur ou revêtement.
- La modification des abords du pont : bordures, parapets et barrières.
- Les travaux d'élargissement de la route et la création d'une nouvelle voirie.
- La création d'aménagement routier : carrefour, feux de signalisation, dispositifs de ralentissement.
- La création de fossés, noues, ou autres aménagements de gestion des eaux pluviales.
- La création d'un chemin ou sentier aux abords de la route.
- La mise en place d'aménagements dédiés aux cycles sur la route.
- La pose de mobilier ou de signalétique.
- La plantation d'arbres et l'abattage, en dehors d'enjeux de sécurité immédiat.
- La mise en place de filets anti-chutes de roches et les travaux de maintien des roches pouvant présenter un risque d'éboulement.
- La mise en place de glissières de sécurité.

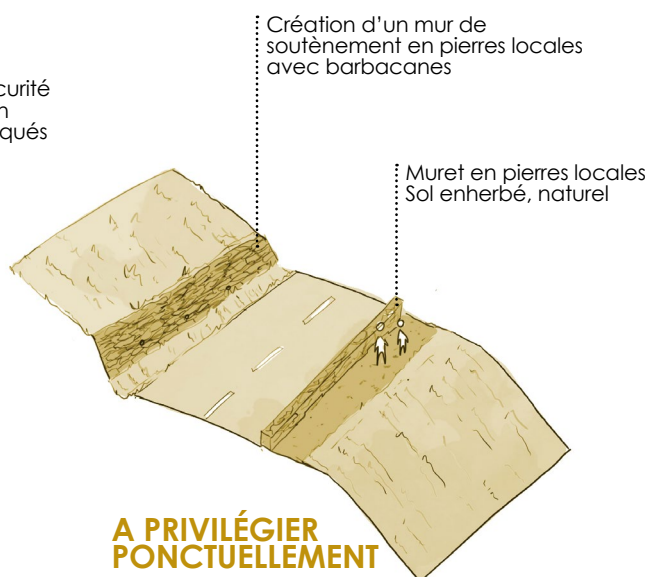
### RECOMMANDATIONS

- *Conserver des accotements enherbés, éviter les accotements en béton ou en gravier.*
- *Éviter tous les aménagements à caractères urbains (éléments préfabriqués en béton, bordure béton, ...). Éviter la mise en place de bordures pour les accotement.*
- *Pour le pont au niveau du Moulin de la Roche, conserver des abords en pierre, privilégier une transition avec la route par la présence d'abords enherbés. Porter une vigilance à la couleur des garde-corps, éviter les couleurs flashes et le blanc qui ont tendance à créer des points d'appel au détriment des éléments naturels. Privilégier des teintes sombres mâtes ou crèmes.*
- *Préserver autant que possible l'absence de marquage au sol sur la route, selon les enjeux de sécurité.*
- *Dans le cas d'un aménagement cyclable, privilégier la mise en œuvre d'une chaussée à voie centrale banalisée (également appelée chaussidou). Éviter la mise en œuvre d'éléments de couleurs vives. S'appuyer sur les Mairies pour sensibiliser les usagers de la route. Mettre en œuvre des panneaux pédagogiques de manières temporaires.*
- *Réaliser des aménagements sobres. Avant tout aménagement, considérer la réelle nécessité ou plus-value de l'aménagement. Pour gérer les problématiques de vitesse, privilégier le rétrécissement des voies avec mise en place de végétation plutôt que la création de chicanes ou l'utilisation de plots.*
- *Dans le cas d'un aménagement piéton en bordure de la voirie, privilégier le maintien d'un sol enherbé, naturel, si nécessaire, un sol stabilisé peut s'envisager. Ne pas utiliser d'enrobé. Dans le cas d'une démarcation avec la route, privilégier l'usage des talus déjà existants ou la mise en œuvre d'une limite avec des composantes naturelles (muret en pierre sèche, piquet bois, haie ...).*
- *Pour les travaux de plantations d'arbres, conserver l'esprit des lieux en apportant une vigilance aux essences présentes en bord de routes afin d'assurer une continuité avec l'existant.*
- *Pour les glissière de sécurité, si cela s'avère nécessaire, privilégier la mise en place de glissière de sécurité en bois, en bois/acier ou des parapets en pierre locale. Éviter les glissières de sécurité métalliques très routières qui viendraient banaliser le site et contredire les composantes naturelles du site.*
- *Éviter la multiplication des panneaux de signalisation.*

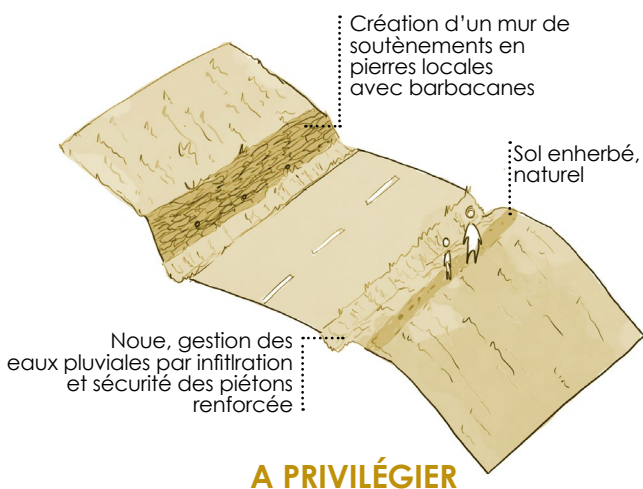
## SÉCURISATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE



**A ÉVITER**



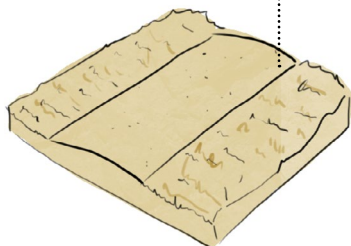
**A PRIVILÉGIER PONCTUELLEMENT**



**A PRIVILÉGIER**

## AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

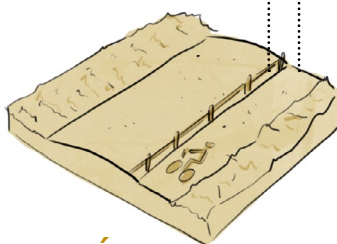
Route départementale  
Absence de marquage au sol  
Accotements enherbés



**ETAT INITIAL**

Aménagement et mobiliers venant complexifier le site

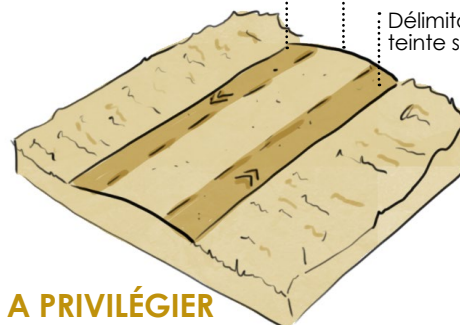
Voie séparée de la chaussée dédiée aux cyclistes



**A ÉVITER**

Absence de marquage routier et bande blanche

Mise en œuvre d'une voie partagée cyclistes/automobilistes



**A PRIVILÉGIER**

## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- L'abattage des pins tortueux dits de Boulange en dehors de risque sanitaire et ou de sécurité.
- La destruction de mur ou muret en pierre sèche.
- La mise en place de trottoir selon le modèle « urbain ».
- La mise en place d'aménagements cyclables prégnants.
- La création de talus et de décaissements disproportionnés.

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET

### À PRIVILÉGIER



▲ Accotements enherbés.



▲ Parapet en pierre et glissière en bois.



▲ Chaussée à voie centrale banalisée : marquage au sol et panneau pédagogique temporaire.

### A EVITER



▲ Profilé prégnant et peu qualitatif, accotement imperméabilisé empêchant une couverture végétale, bordure béton et glissière de sécurité métallique.

▲ Enrochement massif.



▲ Chaussée à voie centrale banalisée avec marquage au sol de couleur flashy et piste cyclable présentant des aménagements lourds.

▲ Gestion de la végétation non souhaitable, venant dégrader la qualité des lieux.

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **DDT 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Conservatoire Botanique National - Massif central : <https://projets.cbnmc.fr/>
- ▶ Le Cerema, recueil de fiches vélo « aménagements » et recommandations
- ▶ Département de la Dordogne, *Atlas des paysages de la Dordogne, les enjeux paysagers liés à la route et au chemin, 2020.*
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



## FICHE N° 6 : PRÉSERVER ET RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI

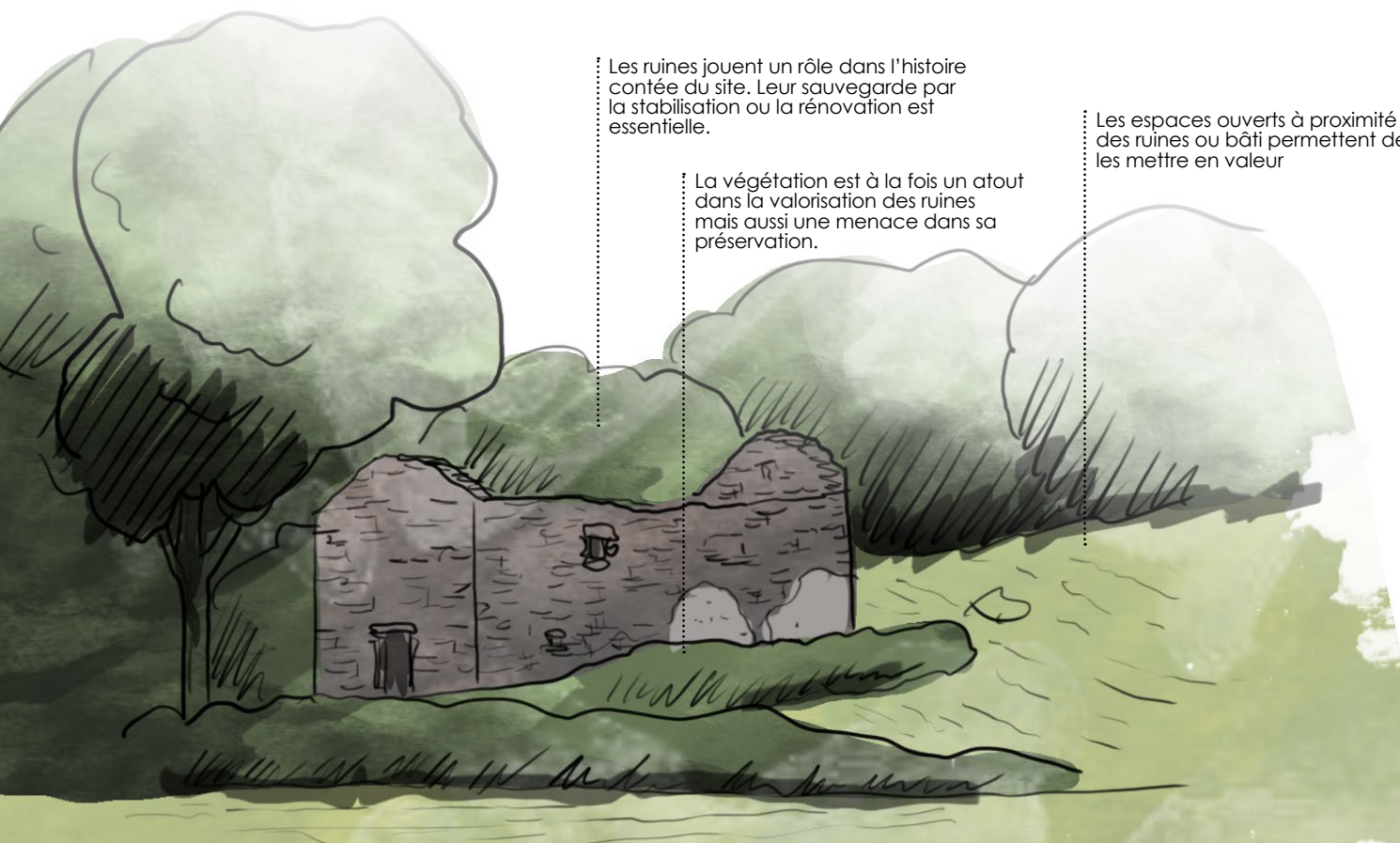
*Stabiliser et sauvegarder les traces d'habitations passées*

Le patrimoine bâti existant au sein des gorges du Dolaizon est souvent détérioré, voire en ruine. Il rappelle aux visiteurs, que le site n'a pas toujours été à l'abandon ou un seul lieu de travail ou de culture. Il a aussi été habité par quelques familles, qui sans aucun doute, participaient aussi à la valorisation agricole des terres de la vallée. Ce rôle de mémoire impose à la préservation de ceux-ci, en l'état de ruine à minima ou en réhabilitation.

Si dans le cas d'une stabilisation des ruines, la nécessité de trouver un usage n'est pas absolue, l'attribution d'un rôle à ces lieux peut permettre de trouver un sens nouveau au travers de projets de restauration.

La définition d'un ou plusieurs usages, peut même motiver une rénovation, en ayant recours à des modes de constructions anciennes, ou même en abordant une approche architecturale contemporaine.

Dans le cas de la conception d'un projet architectural plus contemporain, un équilibre est à trouver dans l'emploi de matériaux et/ou de formes différentes des traditionnelles. La valorisation des vestiges bâtis des gorges du Dolaizon ne saurait venir concurrencer la sobriété et la simplicité des lieux. Les projets veilleront à une insertion discrète au sein du site.



Les ruines jouent un rôle dans l'histoire contée du site. Leur sauvegarde par la stabilisation ou la rénovation est essentielle.

La végétation est à la fois un atout dans la valorisation des ruines mais aussi une menace dans sa préservation.

Les espaces ouverts à proximité des ruines ou bâti permettent de les mettre en valeur

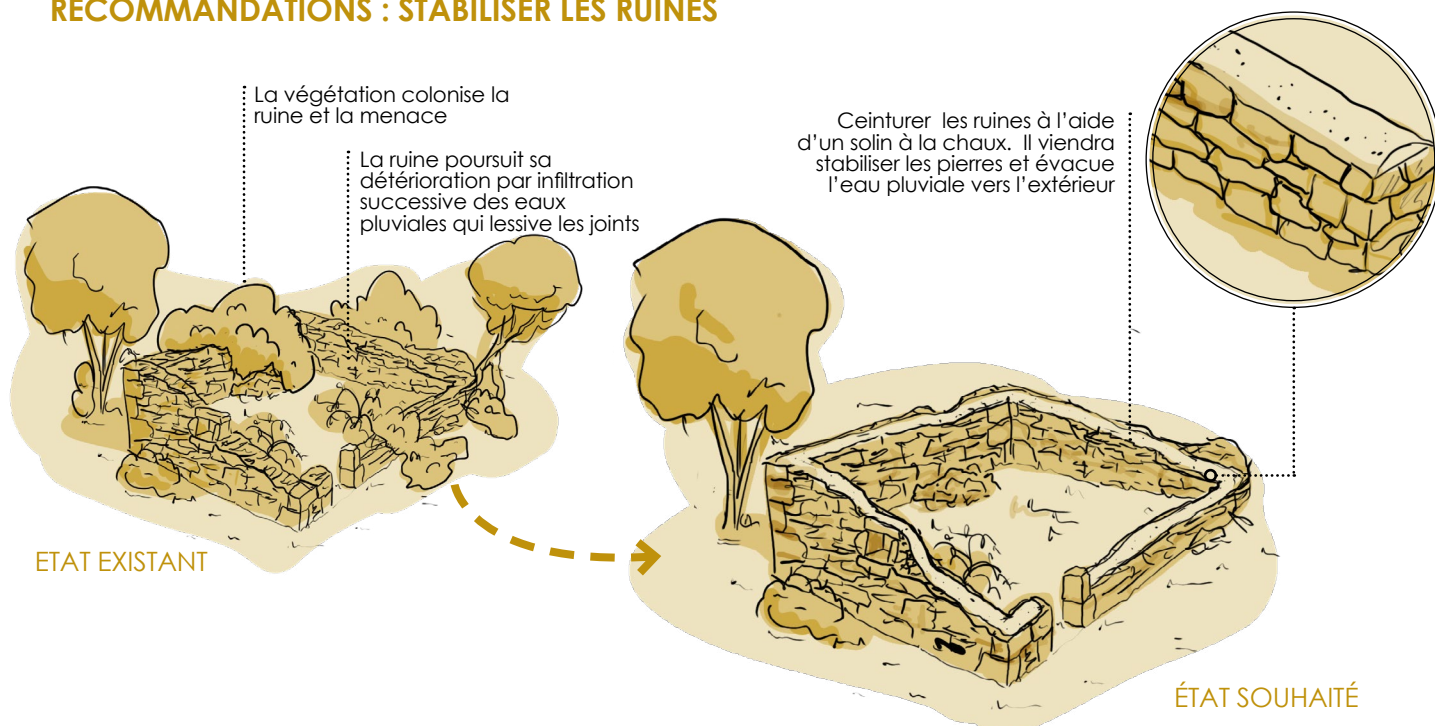
## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La stabilisation des ruines par la création d'un solin de chaux sur les murs détériorés, la dépose d'éléments menaçants ou risquant de s'effondrer sans modification substantielle de l'aspect de la ruine.
- Les travaux d'entretien des bâtiments existants sans modification de l'aspect extérieur de la construction.
- Les réparations légères sur le bâti : changer quelques tuiles ou repositionner les tuiles en place, réparer une partie d'un enduit.
- Les travaux d'entretien des aménagements existants des abords sans modification de leur aspect (terrasses, escaliers, murs, clôtures...).
- L'entretien de la végétation aux abords des patrimoines bâtis : fauche, taille, tonte ...
- L'utilisation de la ruine pour stocker du matériel, parquer des animaux.

### RECOMMANDATIONS

- *Stabiliser le patrimoine bâti en ruine en conservant autant que possible les matériaux d'origine. Stabiliser les murs fragilisés par un solin à la chaux au dessus de celui-ci afin d'éviter le ruissellement des eaux pluviales au sein du mur (entraînant les liants et déstabilisant l'ouvrage).*
- *Entretenir la végétation aux abords des patrimoines bâtis afin que la végétation ne viennent pas déstabiliser l'ouvrage. Il ne s'agit pas nécessairement de retirer toute la végétation à proximité mais de veiller à ce que les racines ne s'insèrent pas dans les murs.*
- *Trouver un équilibre entre le retrait de toute végétation et la sauvegarde de quelques éléments. La présence de végétation joue aussi un rôle dans la mise en scène de la ruine, en lui donnant un aspect secret. A l'inverse, le retrait de la végétation en partie depuis certain points de vue, peut permettre de révéler la ruine, de la mettre en valeur. La réflexion collective peut faciliter le choix.*
- *Dans le cas d'un usage de la ruine pour stocker du matériel, des matériaux ou parquer des animaux, veiller à ce que les éléments ne viennent pas menacer la stabilité de l'ouvrage. Eviter le stockage à l'extérieur afin de garder l'aspect esthétique d'une ruine.*

### RECOMMANDATIONS : STABILISER LES RUINES



## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment ou d'une ruine existant.
- Les travaux modifiant ou supprimant un élément de construction identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager. Démolition partielle, extension...
- Les changements de destination.
- La rénovation, la restauration ou la réhabilitation d'une ruine bâtie vers un bâti d'aspect traditionnel comme contemporain.
- L'aménagement des abords d'un bâtiment (terrasses, murs, clôtures, terrassements, stationnement, etc).

### RECOMMANDATIONS

- Avant un projet, prendre contact avec l'Inspecteur des sites, l'Architecte des Bâtiments de France ou le CAUE de la Haute-Loire.
- Lors d'un projet, analyser l'histoire passée de la construction : salle de vie, étable, écurie... L'identification des rôles des espaces peuvent aider à la conception d'un projet cohérent.
- Prendre en compte les caractéristiques du bâti patrimonial : le basalte noir et les scories rouges et grises ; les murs ont des percements alignés verticalement et ont des proportions plus hautes que larges ; les encadrements des ouvertures sont majoritairement en pierre de taille (parfois d'une autre nature de pierre et couleur que la maçonnerie) ; les génoises d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal.
- Privilégier des matériaux, en particulier pour les façades et la couverture, qui s'harmonisent avec l'existant et le contexte paysager immédiat. Pour les couvertures, privilégier l'utilisation de tuile canal rouge.
- Privilégier des abords perméables et la réhabilitation des murs en pierre sèche. Éviter la mise en œuvre de clôture afin de préserver l'aspect ouvert des lieux. S'il est nécessaire de se clore, privilégier l'installation de clôtures légères de type agricole et la plantation d'une haie vive composée d'essences diversifiées.

## RESTAURATION PATRIMONIALE

- Dans le cas d'une restauration, respecter la volumétrie unique d'origine, le caractère des bâtiments, les matériaux d'origine. Pour les ouvertures, réutiliser les existantes : respecter leurs dimensions et leurs proportions dans la mesure du possible. Si besoin de percer de nouvelles ouvertures ou d'en élargir : bien s'insérer dans la composition de la façade, et/ou en reprenant les dimensions et les proportions d'ouvertures anciennes.

### RECOMMANDATIONS RESTAURATION PATRIMONIALE

ETAT EXISTANT

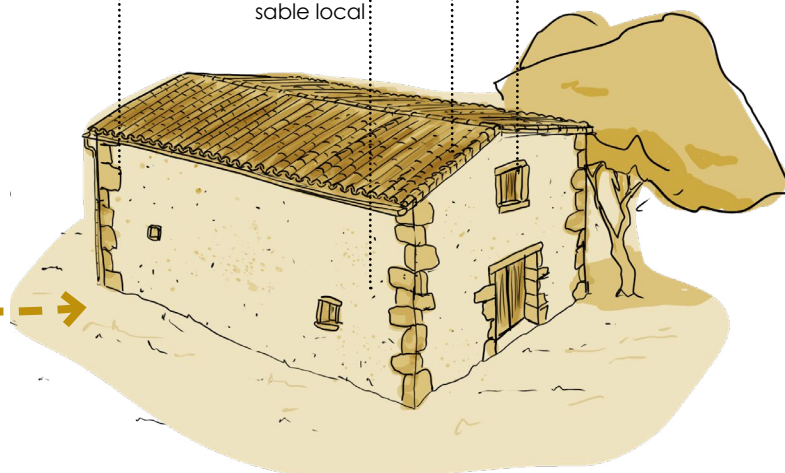


Les zingueries sont possibles pour l'évacuation des eaux pluviales

Utiliser des tuiles canal pour la couverture, respecter les pentes traditionnelles des toits locaux

Limiter le nombre et la taille des ouvertures, utiliser des pierres locales pour les encadrements, le bois pour les menuiseries...

Opter pour un enduit à la chaux et au sable local



## RÉHABILITATION CONTEMPORAINE

La réhabilitation de bâtiments en ruine au sein d'un site classé est un acte architectural fort. Les effets sur le paysage peuvent être importants et l'intervention peut avoir des impacts conséquents sur le site.

Le site classé des Gorges du Dolaizon, vallée des Chibottes n'a pas vocation à accueillir des logements au sein d'anciennes ruines. Des projets de réhabilitation contemporaine peuvent s'envisager si ceux-ci témoignent d'une approche paysagère et architecturale exemplaire dans la forme comme dans le programme, notamment en témoignant d'un usage public ou d'intérêt général (maison de site, éco-musée, salle polyvalente, salle de cours, espace intergénérationnel...).

### RECOMMANDATIONS

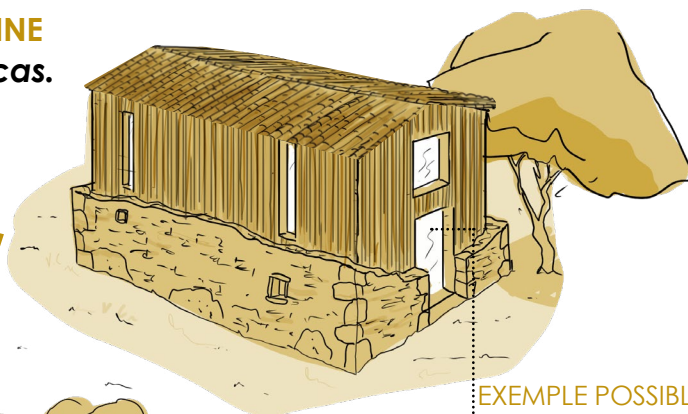
- Dans le cadre d'un projet de réhabilitation contemporaine d'une ruine, l'accompagnement par un architecte et un paysagiste adeptes des interventions en sites classés est essentiel.
- Dans le cas d'une réhabilitation avec une approche contemporaine, rechercher le juste équilibre entre emploi de matériaux modernes et mise en valeur des matériaux anciens, entre volumes anciens et contemporains, afin que la modernité vienne révéler le patrimoine bâti et non pas l'effacer. Le cumul de volumes et de matériaux contemporains viendra écraser l'histoire des lieux.
- Dans le cas d'une extension, concevoir un volume sobre et compact dans le respect et la cohérence du bâtiment principal : respecter les pentes de toit et du faitage, les volumes et les lignes de composition pour obtenir un ensemble visuellement homogène.

### RECOMMANDATIONS

#### EXEMPLES RESTAURATION CONTEMPORAINE

Chaque projet sera étudié au cas par cas.

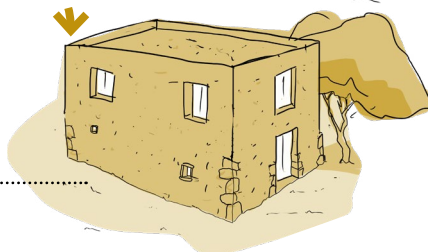
#### ETAT EXISTANT



#### EXEMPLE PROSCRIT :

Volume & matériaux contemporains

Le cumul d'un volume moderne et de matériaux récents vient effacer l'histoire de la ruine et est proscrit.



#### EXEMPLE POSSIBLE

Volume traditionnel dans la ruine, ossature bois et couverture tuile canal.

## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La destruction totale d'un patrimoine bâti, même en ruine.
- Les constructions nouvelles.
- La construction de murs hauts et la plantation de haies hautes monospécifiques aux abords des bâtis.

# MATÉRIAUX POSSIBLES SOUS CONDITIONS D'UN PROJET COHÉRENT

## FAÇADES - MATÉRIAUX TRADITIONNELS



Moellons de basalte liés à la chaux



Enduit à « joints beurrés »



Enduit « plein »



RAL 7044



RAL 7035



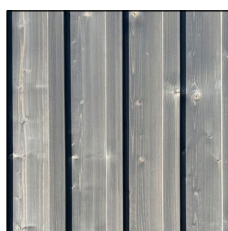
RAL 7030

Teintes d'enduits possibles

## FAÇADES - MATÉRIAUX CONTEMPORAINS



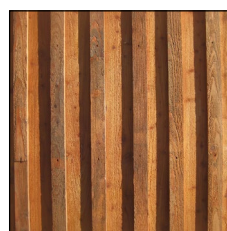
Bardage bois pré-grisé



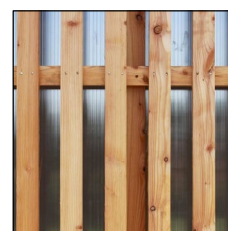
Bardage bois avec couvre joint pré-grisé



Bardage bois non délégué



Bardage bois avec couvre joint



Bardage bois à claire voie et polycarbonate

## COUVERTURE ENCOURAGÉE MATÉRIAUX TRADITIONNEL



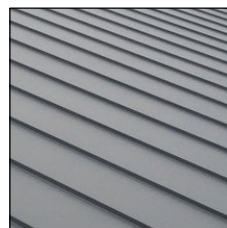
Tuiles de terre cuite rouge



Lauzes



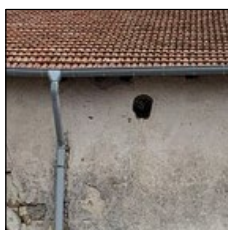
Zinc



Bac acier imitation zinc (joints debout)

## COUVERTURE ENIVASAGEABLE AU CAS PAR CAS MATÉRIAUX CONTEMPORAINS

### ZINGUERIES



Zinc naturel



Rive en zinc

### A EVITER



Bac acier de couleur vive



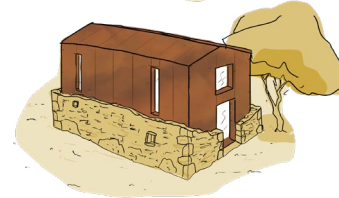
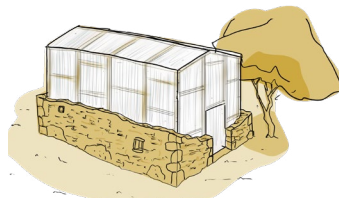
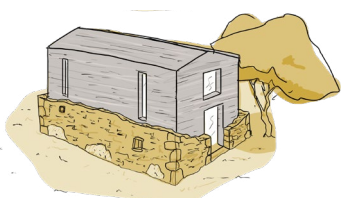
Parpaing non enduit



PVC

## VIGILANCE SUR LES MATÉRIAUX CONTEMPORAINS

L'emploi de matériaux contemporains dans le cadre d'une réhabilitation d'une ruine est à envisager avec une vigilance renforcée vis-à-vis du site classé. Pour cela, la prise de contact avec l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et l'Inspecteur des sites (DREAL) doit se faire dès l'intention de projet, avant de dessiner et de soumettre à autorisation spéciale le projet.



## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET

### Ferme de Valescure, Saumane-de-Vaucluse (84)



La Ferme de Valescure se situe au sein du site classé La Fontaine de Vaucluse (84). La ferme a été en partie réhabilitée et offre un espace d'accueil et de repos pour les randonneurs sur le GR91. Elle est mise en valeur par le maintien d'une activité agricole à ces abords (pâturages et cultures). Les enclos en pierre sèche ont été maintenus et des chantiers participatifs ont lieu pour restaurer et réhabiliter le lieu.

### Réhabilitation d'une ruine en pierre sèche, Saint-Mélany (07) Eric Prangé Architecte



Ce projet a consisté en la réhabilitation d'une ruine en pierre de schiste sur un terrain escarpé en habitation. Le projet s'est appuyé sur les parties saines des murs, et les surélève en ossature bois. Ici, toutes les parties de mur instables ont été déconstruites. Sur les soubassements arasés un chaînage périphérique en béton armé, support des murs préfabriqués à ossature bois à été construit. Ce choix a été motivé pour des raisons économiques, remonter les murs en pierre sèche aurait été trop coûteux. Source : Eric Prangé Architecte.

## Maisons de sites dans plusieurs Grands Sites de France



*Au sein des Grands Sites de France l'emploi de matériaux contemporains pour des réhabilitations de ruines ou des bâtiments neufs se fait avec une veille attentive au paysage. Exemples ici avec la Roche de Solutré : Bois local et toiture zinc en dialogue avec bâtis en pierres calcaires et toit en tuiles canal, Vallée de l'Hérault : béton bouchardé et acier corten, Aven-d'Orgnac, pierres calcaires locales et Zinc, Mont Gerbier de Jonc : toiture photovoltaïque, béton banché, verre et pierre locale, Gorges du Verdon : pierre locale, zinc et bois local...*

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **DDT 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **Fondation du patrimoine**

Financements

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- ▶ Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, charte architecturale et paysagère, Diagnostic et axes stratégiques, 2004, 118 pages.
- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Pays d'Art et d'Histoire du Puy-en-Velay : <https://www.musee.patrimoine.lepuyenvelay.fr/>
- ▶ *Plan local d'urbanisme de Vals-Près-le-Puy et de Saint-Christophe-sur-Dolaizon*
- ▶ Pierre sèche Haute-Loire, Artisans murailleurs depuis 1997 : <https://pierre-seche-haute-loire.com/>
- ▶ *Commune de Vals-Près-le-Puy, Inventaire lithique, 2022.*
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)





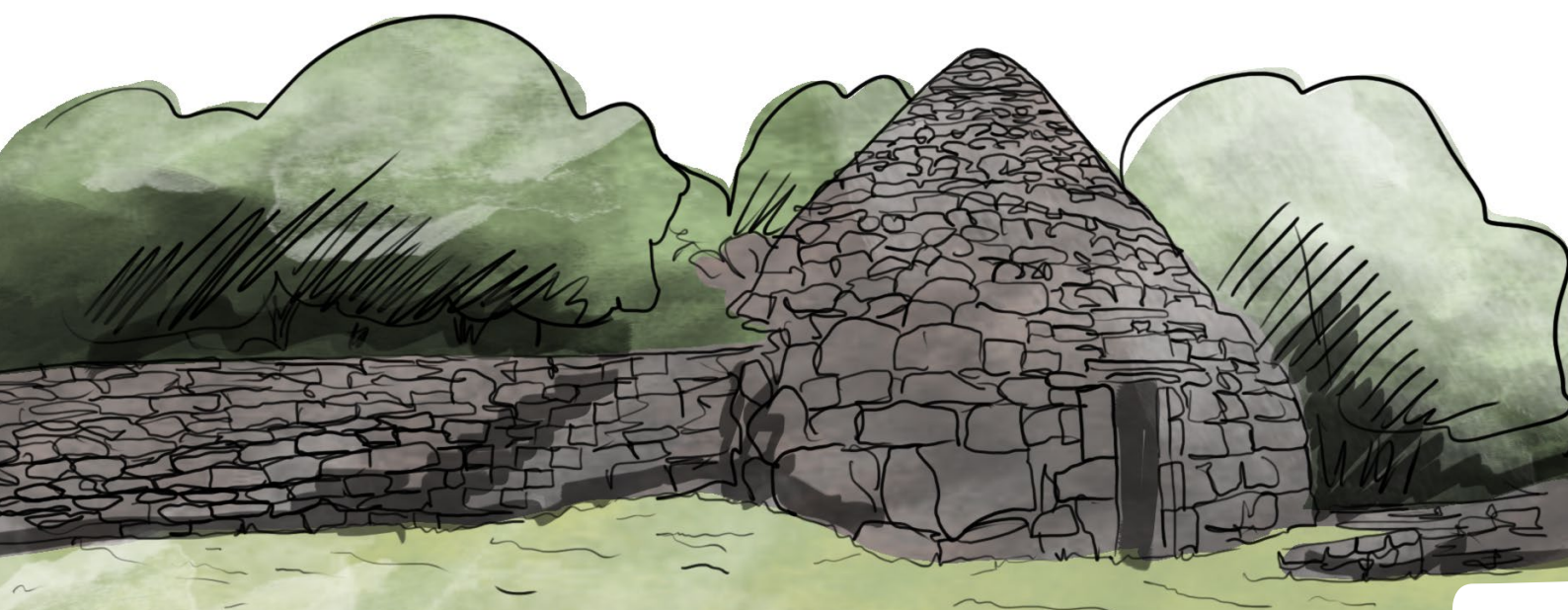
## FICHE N° 7 : VALORISER LE PETIT PATRIMOINE LITHIQUE

*Souvenir du passé agricole des lieux et folies paysagères animant le site classé.*

Le petit patrimoine lithique, qu'il prenne la forme de murets, de mur de soutènement, de tas d'épierrement ou de chibottes, constitue une richesse rare et singulière au sein du site. C'est en partie grâce à lui qu'il a pu prétendre à la reconnaissance nationale que représente le classement au titre des sites. Et c'est aussi lui qui a entretenu un attrait par les acteurs locaux pour ces lieux particuliers, riches d'histoire, contant le souvenirs du passé agricoles des gorges. Ce petit patrimoine est une valeur indiscutable du site, elle est clairement identifiée par tous les visiteurs. Aucun doute n'est émis sur l'absolue nécessité de sa préservation, de sa restauration voire de sa réinvention dans le cadre de nouveaux projets de valorisation des paysages des

gorges du Dolaizon.

Aussi, le présent document place la valorisation du petit patrimoine lithique comme une action essentielle, quotidienne. Les communes ont déjà pris en compte les enjeux relatifs à la thématique mais devant la quantité extraordinaire d'éléments, et la diversité possible d'acteurs pouvant agir sur le site, cette fiche de recommandations vise à aider les acteurs, habitants, associations, agriculteurs voulant œuvrer à la restauration du petit patrimoine. Qu'il s'agisse de repositionner une pierre lors d'une visite impromptue ou d'un grand chantier de restauration, toutes les actions sont les bienvenues pour la sauvegarde de cette richesse paysagère locale.



## TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'entretien courant et régulier des ouvrages permettant la conservation du patrimoine : remplacement de quelques pierres à l'identique (même roche), débroussaillage et retrait de la végétation dégradant l'élément bâti, fauche des abords, nettoyage et curage, rejointement des pierres.

### RECOMMANDATIONS

- *Lors de l'entretien courant, veiller à l'emploi de matériaux identiques à ceux composants l'ouvrage, l'utilisation de pierres présentes sur place ou à proximité est une garantie de la cohérence du matériau avec l'ouvrage.*
- *Privilégier l'utilisation de mortiers de chaux plutôt que de mortier ciment lors de travaux de rejointement ou de petites restaurations. La chaux garantit perméabilité et respiration de l'ouvrage tout en lui permettant de travailler là où le ciment peut participer à fragiliser l'ouvrage ou à faire naître des pathologies structurelles.*
- *Lors du retrait de végétation, veiller au risque potentiel de fragilisation de l'ouvrage par l'arrachage des systèmes racinaires.*
- *Encourager la restauration des ouvrages au risque de les voir se dégrader rapidement. Redonner autant que possible des usages aux chibottes permettant leur mise en valeur.*

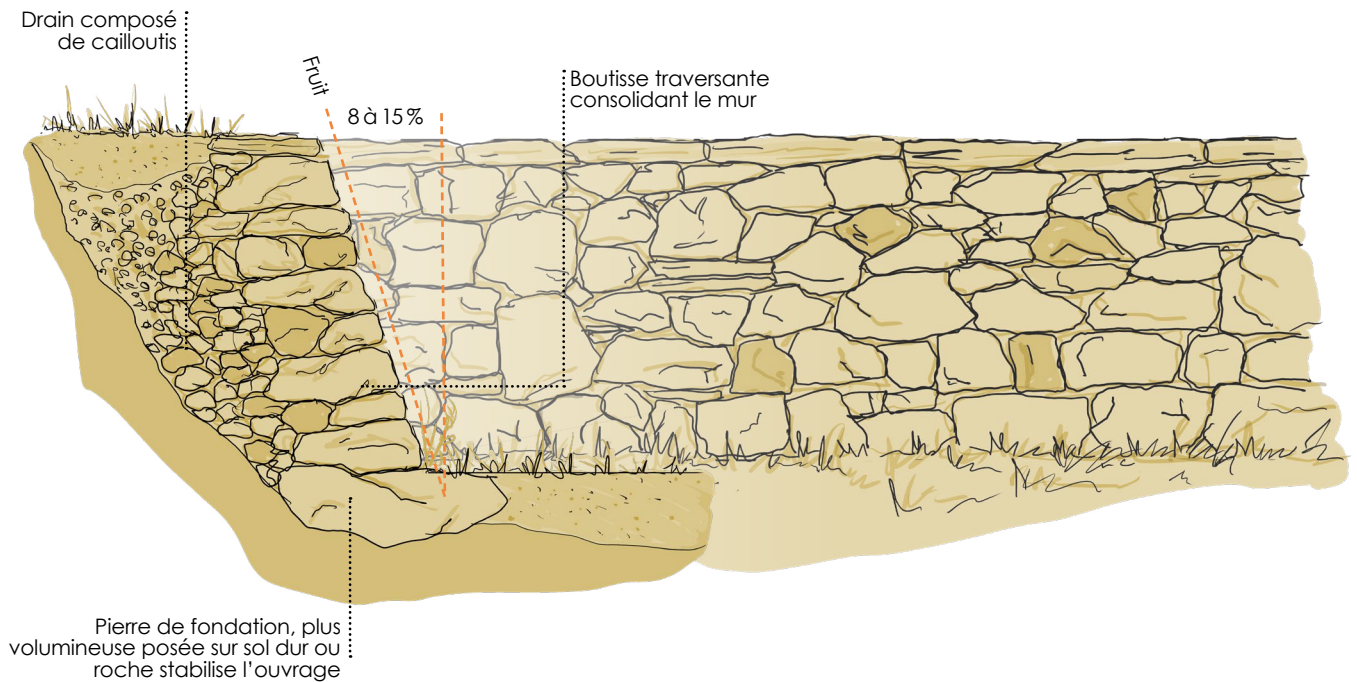
## TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La restauration d'un ouvrage existant (chibotte, mur, four, lavoir, ...) avec modification de l'aspect de l'ouvrage même pour revenir à un aspect antérieur.
- La construction d'un élément de petit patrimoine (mur, muret, chibotte, ...).
- Les aménagements entraînant un changement de destination du petit patrimoine bâti.
- L'aménagement des abords (végétations, mobilier, chemin ...).

### RECOMMANDATIONS

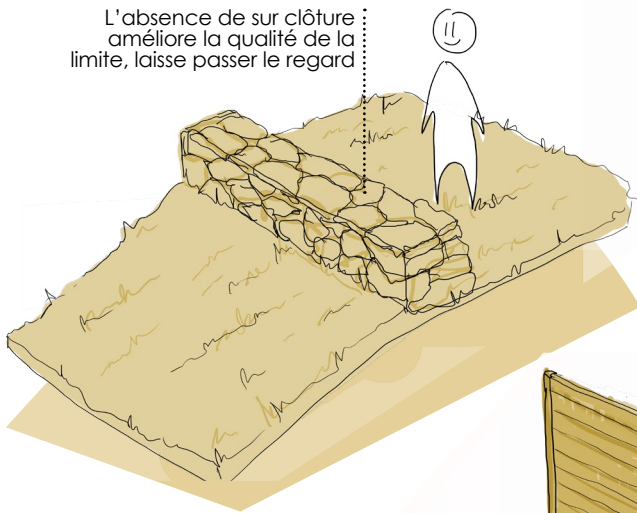
- *Pour la restauration des ouvrages, prendre en compte l'inventaire du patrimoine lithique réalisé sur la commune de Vals-Prés-le-Puy.*
- *Prendre contact avec les partenaires locaux afin de réaliser des travaux en accord avec les caractéristiques du site.*
- *Veiller à choisir des pierres présentes à proximité immédiate du lieu des travaux respectant la nature géologique du site en évitant le pillage d'autres petits patrimoines.*
- *Profiter des formations pierre sèche sur le site pour restaurer des éléments du patrimoine lithique (mur, muret, chibottes...). Ces formations prennent actuellement place sur l'esplanade, il a été évoqué par les acteurs du territoire la possibilité de mener ces formations sur des espaces à enjeux, par exemple pour la réhabilitation de murs qui s'effondrent entraînant des enjeux de sécurité. D'autres actions de ce type peuvent être organisées avec les habitants ou pèlerins.*
- *Privilégier des aménagements simples autour des ouvrages de petit patrimoine : éviter l'ajout de mobilier, l'imperméabilisation, le cumul de panneaux d'informations.*
- *Lors de plantation d'arbre, planter à une distance permettant de s'assurer que les racines ne viennent pas détériorer l'ouvrage, minimum 5 mètres pour un arbre, 2 pour un arbuste. Cette distance est à adapter à l'essence choisie et à son système racinaire. Le développement des racines en profondeur peut être encouragé en prévoyant un arrosage par drain dès le plus jeune âge de l'arbre.*

## COUPE SCHÉMATIQUE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE SÈCHE

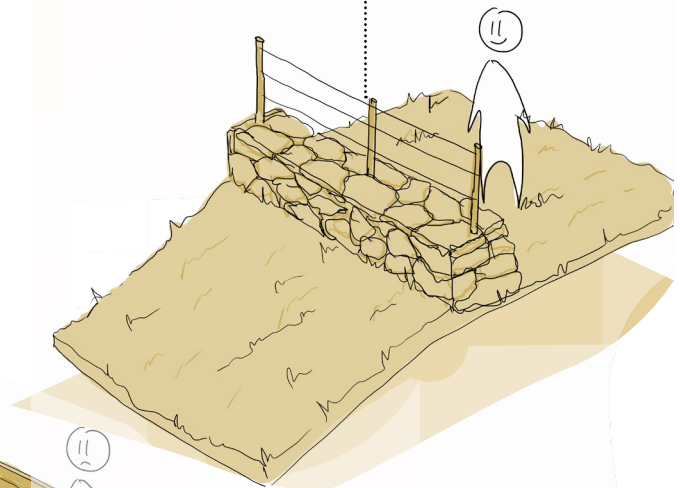


## RECOMMANDATIONS D'UNE SURCLÔTURE SUR UN MUR EN PIERRE SÈCHE DANS LE CAS D'UNE LIMITE SÉPARATIVE

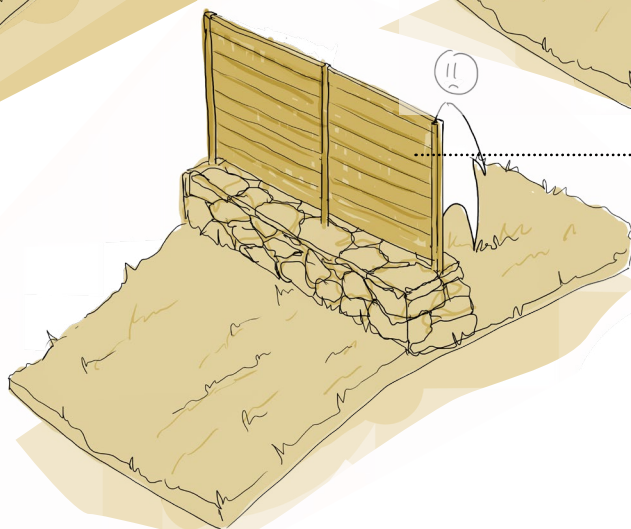
L'absence de surclôture améliore la qualité de la limite, laisse passer le regard



Une surclôture en piquet bois ou acier et fil d'acier galvanisé, permet de garder la vue



Les surclôtures opaques, palissade, claustra sont à proscrire car ils bloquent les vues et ne mettent pas en valeur le petit patrimoine



## EXEMPLES ET RÉFÉRENCES LOCAUX

### À PRIVILÉGIER



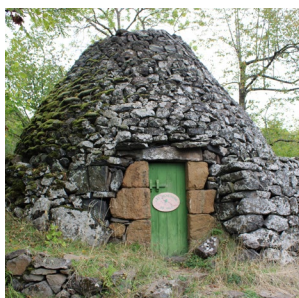
Végétation herbacée sur le mur



Muret dévégétalisé

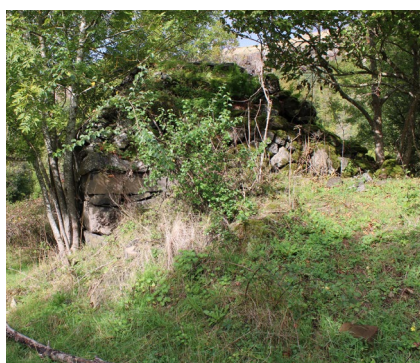
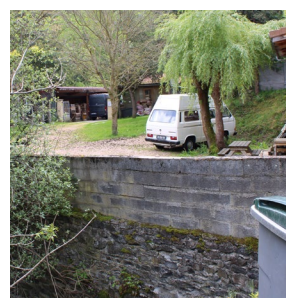
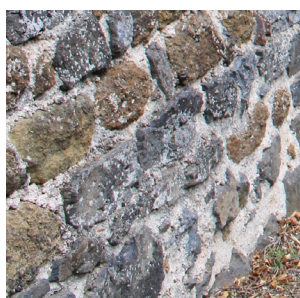


▲ Murs de soutènement plus importants renforcés par un liant à la chaux permettant un transfert d'humidité



▲ Exemples de Chibottes restaurées avec soin

### A EVITER



▲ Éviter le développement de la végétation sur les murs. Éviter les matériaux exogènes (traverses), les enrochements avec blocs de pierre disproportionnés, les joints au ciment visibles, les parpaings...

## TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La démolition complète ou partielle d'un élément de petit patrimoine.
- La restauration sans respect des matériaux d'origine.
- La suppression des éléments singuliers de l'ouvrage de petit patrimoine.

## RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI AU PROJET



### Restauration de la Chibotte du Chef, Vals-près-le-Puy 2023

La Chibotte du Chef a été rénovée en 2023 suite à l'effondrement de l'angle gauche. Cette cabane en pierre sèche atypique d'environ 6 mètres de haut a été restaurée dans le savoir-faire et le geste des anciens bâtisseurs. Cet ouvrage mêle basalte, phonolite et brèche de Polignac. Les pierres de taille d'encadrement de la porte et de la fenêtre ont été taillées dans de la brèche de Polignac. Source : Pierre sèche Haute Loire.

### Mille mains à la pâte, Rocamadour, Lot

Chaque année, l'association locale organise des chantiers collectifs de restauration de petit patrimoine. C'est l'occasion de transmettre un savoir faire auprès des habitants et touristes, de pèlerins et des jeunes générations. Accompagné d'un repas partagé, ce moment de travail devient un vrai événement de lien social.



### Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène PNR Aubrac

Le Parc a organisé un chantier participatif aux Cambrassats en 2023.

Le chantier consistait en la remise en état d'un muret en pierre sèche de manière participative. Le projet visait à valoriser une source et des abreuvoirs. Lors de mauvais temps, le lieu devenait inaccessible. En reprenant mur et sol par un travail d'empierrement, le sol est maintenu et reste praticable lors de période d'intempéries.

## PARTENAIRES POTENTIELS

### **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Conseils, accompagnements, réglementation site classé

### **Communes de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et de Vals-Près-le-Puy**

Informations sur le foncier, connaissance des propriétaires, conseils et relais avec les différents acteurs

### **CAUE de la Haute-Loire**

Conseils gratuits techniques, accompagnement de projet

### **UDAP 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **DDT 43**

Conseils, accompagnement, réglementation

### **Fondation du patrimoine**

Financements

### **CNFPT**

Formation techniques de construction en pierre sèche

## POUR ALLER PLUS LOIN :

- ▶ CAUE de la Haute-Loire : <https://www.caue43.fr/>
- ▶ Pays d'Art et d'Histoire du Puy-en-Velay : <https://www.musee.patrimoine.lepuyenvelay.fr/>
- ▶ Pierre sèche Haute-Loire, Artisans muraillers depuis 1997 : <https://pierre-seche-haute-loire.com/>
- ▶ Commune de Vals-Près-le-Puy, Inventaire lithique, 2022.
- ▶ Travaux ou aménagements en site classé : un guide pour les communes et les intercommunalités en Auvergne-Rhône-Alpes. DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2021. Accessible en ligne : [https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406\\_guide\\_travaux\\_sites\\_classes.pdf](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/202406_guide_travaux_sites_classes.pdf)



**ANNEXES :**  
**, LE DOSSIER DE DEMANDE**  
**D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN**  
**SITÉ CLASSÉ**

## LES PIÈCES À FOURNIR

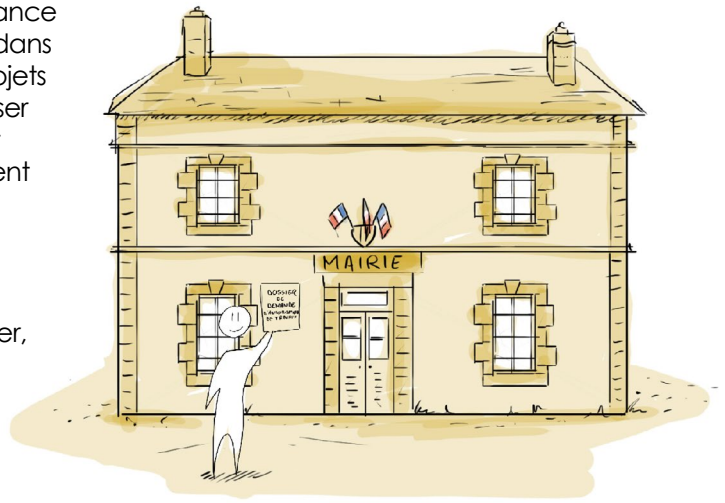
L'inspecteur des sites et l'architecte des bâtiments de France ont pour mission d'accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leurs dossiers et la définition de leurs projets dans le site classé. N'hésitez pas à les solliciter pour préciser les pièces à fournir. Prendre rendez-vous en amont, c'est gagner du temps ensuite dans le montage et le traitement du dossier.

### DÉPÔT EN MAIRIE :

Mon projet nécessite une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager, de démolir)

### MON DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION EST COMPOSÉ DE :

- L'imprimé CERFA adapté à mon projet à récupérer en mairie ou à télécharger sur :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



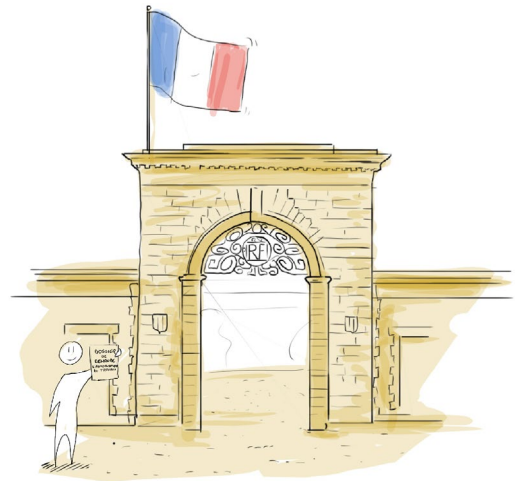
---

### DÉPÔT EN PRÉFECTURE :

Mon projet est hors autorisation d'urbanisme, je le dépose auprès du service en charge de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites) de la Préfecture avec copie au service inspection des sites de la DREAL, pour instruction et vérification de la complétude du dossier.

### MON DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION EST COMPOSÉ DE :

- Une description générale du site accompagnée d'un plan de l'état existant ;
- Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000, figurant le périmètre du site ;
- Un report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ;
- Un descriptif des travaux en site précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ;
- Un plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ;
- La nature et la couleur des matériaux envisagés ;
- Le traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ;
- Des documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ;
- Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site ;



## LES ILLUSTRATIONS À PRODUIRE

Le cahier de gestion du site classé des gorges du Dolaizon et vallée des Chibottes vise à faciliter la réalisation du Dossier de demande d'autorisation. Les fiches de recommandations thématiques ont pour objectifs de guider le projet et de proposer de nombreux éléments pouvant appuyer le projet (démarche de projet, références techniques, palettes de matériaux, palettes de végétaux...). L'appui d'un architecte ou d'un paysagiste-concepteur peut s'avérer d'une grande aide à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation et à la bonne conception du projet. Voici cependant quelques conseils pour l'élaboration des différentes pièces composant le Dossier de demande d'autorisation :

### • LA DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE ACCOMPAGNÉE D'UN PLAN DE L'ÉTAT EXISTANT ;

Je décris le lieu du projet en précisant ses dimensions, son environnement proche et élargi, les éléments qui le bordent mais aussi sa composition générale

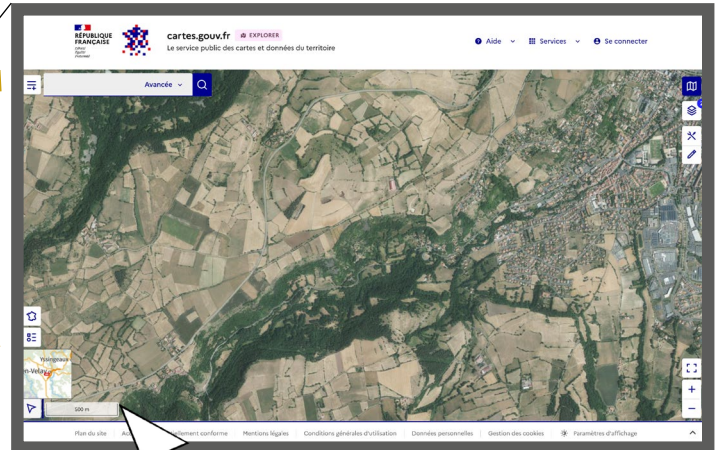


Pour le plan de l'état existant, je peux le dessiner ou imprimer les plans d'architecte si je les possède pour un espace bâti. Je peux, aussi pour un espace extérieur, aller sur <https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/> et imprimer une photo aérienne de la parcelle concernée.

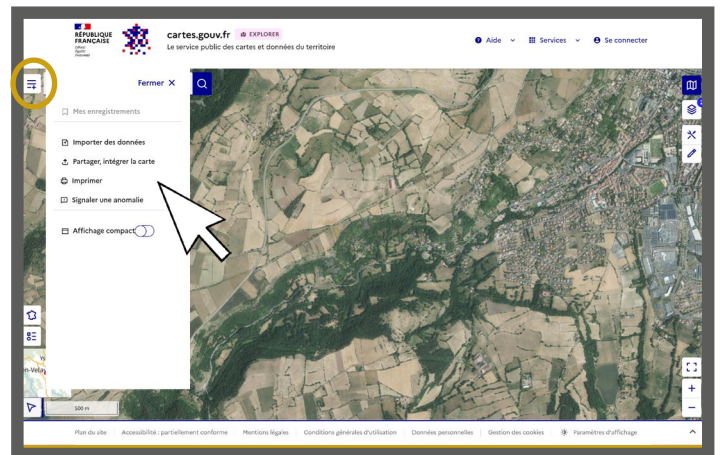


• **UN PLAN DE SITUATION DU PROJET, À L'ÉCHELLE 1/25 000, FIGURANT LE PÉRIMÈTRE DU SITE ;**

Je poursuis sur <https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/> pour imprimer mon plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000



Je zoom sur l'image pour que l'échelle corresponde à 1 cm = 250 mètres



J'imprime mon plan à l'échelle 1/ 25 000 depuis l'onglet « accéder à d'autres outils »

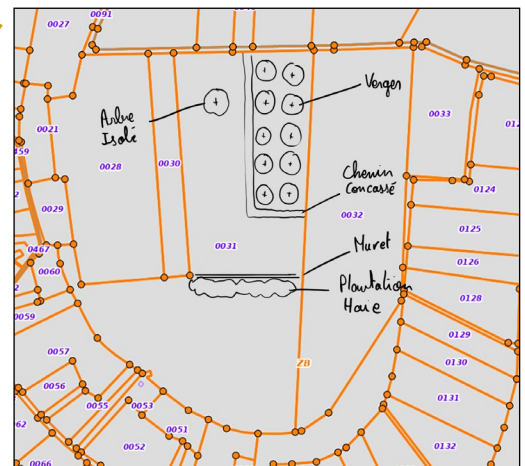
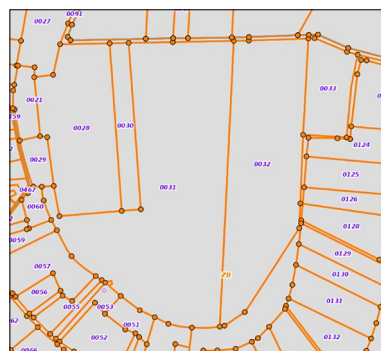


Je précise sur le plan où se situe ma parcelle

• **UN REPORT DES TRAVAUX PROJÉTÉS SUR LE PLAN CADASTRAL À UNE ÉCHELLE APPROPRIÉE ;**

Si je ne fais pas appel à un architecte, un paysagiste ou une entreprise capable de me fournir les plans des travaux projetés sur le cadastre, je peux aussi dessiner directement mon projet avec le plus de précision possible sur une feuille sur laquelle figure le cadastre.

<https://cartes.gouv.fr/> permet aussi d'imprimer le cadastre



**• UN DESCRIPTIF DES TRAVAUX EN SITE PRÉCISANT LA NATURE, LA DESTINATION ET LES IMPACTS DU PROJET À RÉALISER ACCOMPAGNÉ D'UN PLAN DU PROJET ET D'UNE ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET ;**

En rédigeant ce descriptif des travaux en site, je précise les impacts du projet à l'échelle de la parcelle concernée mais aussi dans un environnement plus large (les effets sur la vallée, les parcelles agricoles, les falaises, le relief, les belvédères...)

Je n'oublie pas non plus de préciser les impacts positifs de mon projet qui peuvent participer à l'argumentaire de mon projet !



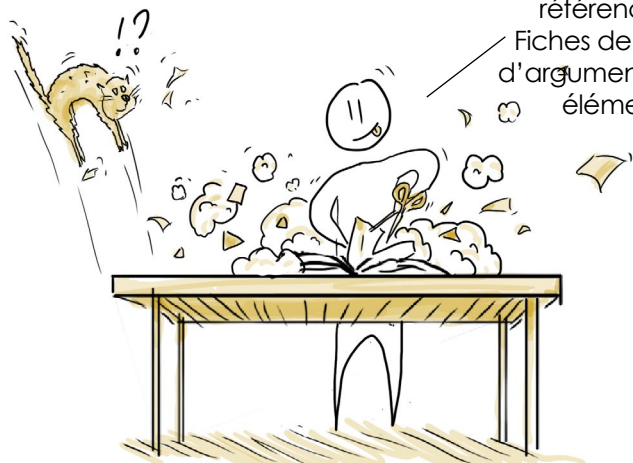
**• UN PLAN DE MASSE ET DES COUPES LONGITUDINALES ADAPTÉES À LA NATURE DU PROJET ET À L'ÉCHELLE DU SITE**

En dessinant mes plan de masse et coupes je fais attention à montrer le projet et ses interrelations avec les éléments extérieurs environnants (rapport avec la rue, le champ, le ruisseau...)



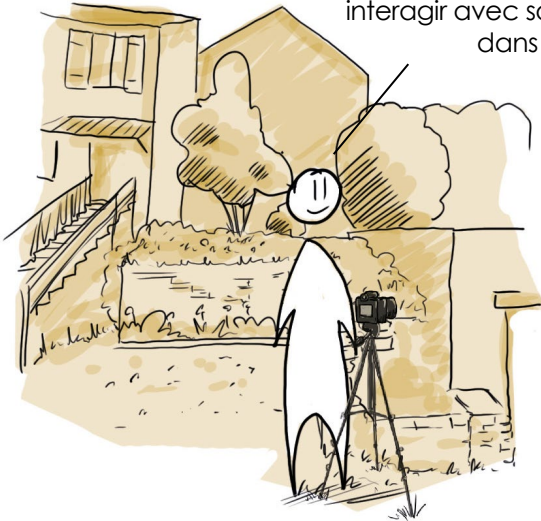
**• LA NATURE ET LA COULEUR DES MATÉRIAUX ENVISAGÉS ;  
• LE TRAITEMENT DES CLÔTURES OU AMÉNAGEMENTS ET LES ÉLÉMENTS DE VÉGÉTATION À CONSERVER OU À CRÉER ;**

Je n'hésite pas à découper directement les matériaux et références proposés dans les Fiches de recommandations afin d'argumenter mon projet avec des éléments adaptés au site



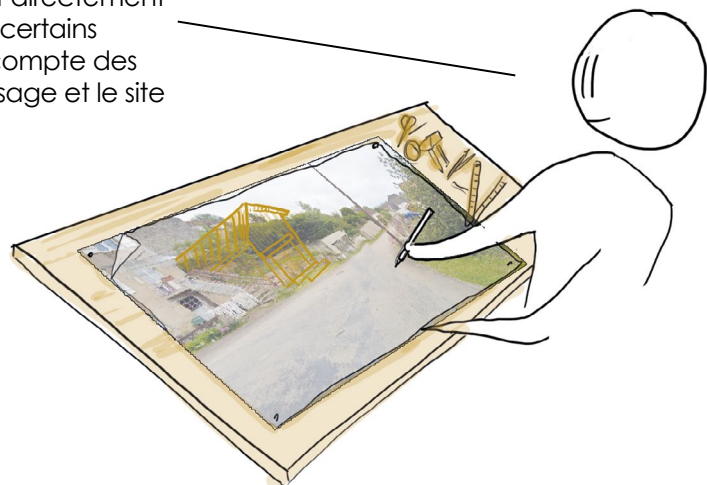
- **DES DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN RESPECTIVEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET SI POSSIBLE DANS LE PAYSAGE LOINTAIN. LES POINTS ET LES ANGLES DES PRISES DE VUE SONT REPORTÉS SUR LE PLAN DE SITUATION ;**

En prenant ces différentes photos, je fais attention à retranscrire au mieux le contexte dans lequel s'inscrit le projet. Ces photos doivent montrer comment le projet va interagir avec son paysage proche mais aussi dans le grand paysage !



- **DES MONTAGES LARGES PHOTOGRAPHIQUES OU DES DESSINS PERMETTANT D'ÉVALUER DANS DE BONNES CONDITIONS LES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE EN LE SITUANT NOTAMMENT PAR RAPPORT À SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT ET AU PÉRIMÈTRE DU SITE ;**

Je peux tout à fait dessiner le projet directement sur une photo imprimée pour certains aménagements afin de rendre compte des effets que le projet induit sur le paysage et le site







**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**SITE CLASSÉ DES GORGES DU DOLAIZON  
ET VALLÉE DES CHIBOTTES**

**Cahier de gestion & Schéma de  
valorisation et d'aménagement**

**2026**